



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

MINISTÈRE D'ÉTAT.

BULLETIN D'INFORMATION

Office d'Information, 3, rue de la Congrégation, Luxembourg.

No 5 (2^{me} année)

Luxembourg, le 31 mai 1946

Mémorial (Mois de mai).

MÉMORIAL (Mois de mai).

Ministère des Finances. La loi du 25 mai 1946 modifie le régime de l'impôt sur le chiffre d'affaires.

Un arrêté ministériel du 8 mai 1946 prévoit la possibilité de délivrer des Bons de la Reconstruction en paiement d'avances à consentir sur les dommages de guerre.

Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture. Un arrêté ministériel du 12 avril 1946 fixe les conditions générales dans lesquelles des prêts à court terme sont alloués pour assurer la remise en marche des exploitations agricoles, viticoles et horticoles sinistrées par la guerre.

Ministère de la Justice. La loi du 30 avril 1946 a pour objet la répression de la collaboration économique avec l'ennemi durant la période d'occupation.

L'arrêté grand-ducal du 25 mai 1946 dispense les sociétés commerciales de la convocation des assemblées générales statutaires de 1945 et de 1946 jusqu'au 31 août 1946.

Ministère du Travail, de la Prévoyance Sociale et des Mines. La loi du 10 mai 1946 approuve en vue de sa ratification l'Instrument pour l'amendement de la Constitution de l'Organisation internationale du Travail adopté à Paris par la Conférence à sa XXVII^e session.

Un Conseil Supérieur des Mines a été créé par l'arrêté ministériel du 13 mai 1946.

Chambre des Députés (Mois de mai).

7 mai 1946 : 23^e séance publique.

Dépôt d'une motion par l'hon. M. *Grandgenet*, concernant la réglementation des secours de chômage. — Prestation de serment par l'hon. M. *Wolter*. — Question posée par l'hon. M. *Schiltges* au Gouvernement en matière de reconstruction et réponse du Ministre. — Projet de loi ayant pour objet de remédier à la pénurie des logements et portant augmentation des prix des loyers. Rapport et exposé du Ministre.

8 mai 1946 : 24^e séance publique.

Question posée au Gouvernement par l'hon. M. *Grandgenet* concernant les indemnités

d'évacuation de 1940 aux ouvriers. — Continuation des discussions du projet de loi ayant pour objet de remédier à la pénurie des logements et portant augmentation des prix de loyers.

9 mai 1946 : 25^e séance publique.

Continuation et vote du projet de loi ayant pour objet de remédier à la pénurie des logements et portant augmentation du prix des loyers.

14 mai 1946 : 26^e séance publique.

Election d'un vice-président. M. *Emile Hamilius* est élu vice-président. — Discussion sur le problème de la Reconstruction. — Réunion de la Commission du Travail.

SOMMAIRE :

	Page		Page
1) Mémorial (mois de mai)	1	5) Etat des Recettes et Dépenses de l'Oeuvre National. de Secours Grande-Duchesse Charlotte	23
2) Chambre des Députés (mois de mai)	1	6) Cérémonies du Mémorial Day	24
3) Ravitaillement et Approvisionnement du Grand-Duché depuis 1944	2	7) Nouvelles diplomatiques	25
4) Funérailles de M. Gaston Diderich	21	8) Le Mois à Luxembourg	25

- 15 mai 1946 : 27^e séance publique.
Continuation de la discussion sur la Reconstruction.
- 16 mai 1946 : 28^e séance publique.
Questions posées par l'hon. M. Mæs. — Continuation et fin des débats sur la Reconstruction.
- 17 mai 1946 : Réunion des sections centrales en matière d'assurance sociale et concernant le régime de l'Impôt sur le chiffre d'affaires.
- 21 mai 1946 : 29^e séance publique.
Questions posées par l'hon. M. Nic. Biever. — Annonce d'une interpellation de l'hon. M.

Grandgenet. — Dépôt d'une proposition de loi de l'hon. M. *Schiltges*, concernant la protection du titre d'ingénieur. — Discussion et vote du projet de loi apportant certaines modifications sur le chiffre d'affaires.

- 22 mai 1946 : Réunion d'une section centrale, de la Commission du Travail et de la Commission des Affaires Sociales.
- 28 mai 1946 : Réunion de la section centrale du projet de loi établissant un impôt extraordinaire sur le capital. — Réunion de la Commission du Travail et des sections réunies de la Chambre.

Ravitaillement et Approvisionnements du Grand-Duché depuis octobre 1944.

Dans le cadre des discussions budgétaires, M. Guill KONSBRUCK, Ministre du Ravitaillement et des Affaires Economiques a fait le 11 avril 1946 devant la Chambre des Députés un exposé très circonstancié de tous les problèmes qui ont occupé son Ministère depuis sa création. Cet exposé représente un document unique puisqu'il est la réponse à la question si souvent posée : Pourquoi le Luxembourg, au sortir de la guerre, est-il relativement mieux placé quant à son ravitaillement et ses approvisionnements que d'autres pays ? Nous faisons suivre les paroles du Ministre.

Depuis la libération, nous avons parcouru un bout de chemin, hérissé bien souvent de difficultés sérieuses et inattendues. Heureusement, elles ont été surmontées grâce à l'esprit d'équipe et de discipline de tous les Luxembourgeois.

Personne n'ignore qu'en matière de ravitaillement nous sommes dans une situation des plus enviées et favorables. Cependant, nous ne devons pas oublier que cette position de préférence est due notamment aux réserves accumulées pendant la période des fournitures militaires, pendant laquelle ces réserves ont été acheminées par nos amis de l'armée américaine.

La situation favorable est due en deuxième lieu au fait que nous sommes partenaires économiques de la Belgique, qui, de tous les pays de l'Europe, a réussi le plus rapidement à se relever, et qui dans les achats gouvernementaux pour le compte de la communauté de l'U.E.B.L. a su mettre à profit les nombreux milliards qui étaient mis à la disposition de l'U.E.B.L. par les alliés comme Lend-Lease et Aide Mutuelle, en contre-partie de nos efforts faits en Reverse Lend Lease.

Nous ne devons pas nous cacher qu'un avenir prochain nous réservera certainement des hauts et des bas dans notre situation économique et de ravitaillement en général. Mais, néanmoins, je reste convaincu que c'est la dernière fois que j'aurai à parler au sujet du secteur ravitaillement devant cette distinguée Assemblée. J'espère fermement qu'une fois la nouvelle récolte rentrée, la situation alimentaire mondiale deviendra plus stable et plus équilibrée.

L'exposé que je vais avoir l'honneur de vous faire sera assez long mais, avec votre permission, Messieurs, je voudrais passer en revue avec vous le fonctionnement, l'activité et les résultats obtenus dans les différents départements du Ministère du Ravitaillement et des Affaires Economiques pendant l'année écoulée.

Office Commercial du Ravitaillement.

L'Office Commercial du Ravitaillement a été créé par arrêté grand-ducal du 30 avril 1945 parce que les services du Ministère du Ravitaillement et des Affaires Economiques étaient appelés à intervenir dans l'achat et la revente de certains produits, matières premières, denrées et marchandises nécessaires au ravitaillement de la population et parce qu'il était nécessaire de créer un office de centralisation des opérations d'achat et de vente ainsi que des faits comptables qui s'y rattachent.

Le rôle joué par l'Office Commercial se résume à la comptabilisation des achats et ventes gouvernementaux.

La nécessité de la création de l'Office a été provoquée par le fait que les gouvernements alliés n'entendaient pas vendre à des particuliers les produits alimentaires, textiles et autres de première nécessité pour la population par une voie autre que la voie gouvernementale. Il fallait par conséquent un organisme pour comptabiliser les entrées et sorties.

Les achats gouvernementaux se sont déroulés en 2 phases différentes. La première était celle des fournitures faites par le canal de l'armée américaine au Gouvernement du Grand-Duché. La deuxième était celle où nous étions liés avec la Belgique pour les achats gouvernementaux en commun. La mission Kronacker a acheté les produits qui étaient mis à la disposition de l'U.E.B.L. par les alliés.

Les chiffres totaux des produits qui ont trouvé le chemin de la consommation par l'intermédiaire de l'Office Commercial sont principalement les suivants :

**Relevé des marchandises importées
depuis le 1. 1. 45—31. 3. 46 :**

Froment	23.767.907 kg
Farine	15.365.526 kg
Viande congelée	595.587 kg
Graisse, Margarine, Saindoux	1.037.530 kg
Beurre	170.376 kg
Oeufs frais	2.000.000 p.
Haricots, Pois	1.618.617 kg
Chocolat, Cacao	301.044 kg
Sucre	1.037.557 kg
Café	1.396.517 kg
Riz	172.843 kg
Oeufs en poudre	434.400 kg
Lait condensé	272.508
Lait en poudre	146.452 kg
Fromage	153.027 kg
Sel	1.427.826 kg
Biscuits	116.453 kg
Poissons, Sardines	354.564 kg
Oranges	638.701 kg
Citrons	44.224 kg
Fruits secs	310.467 kg
Savon	551.606 kg
Lards	560.734 kg
Avoine	1.466.225 kg
Orge	2.209.000 kg
Mais	3.135.000 kg
Tracteurs	969.000 fr.
Aliments pour bétail	1.261.905 kg
Seigle	3.766.000 kg
Confiture	592.754 kg
Miel	33.170 kg
Camions	940 pièces
Conserves de viande	2.027.291 kg
Soupes	114.353 kg

Environ 70 millions de kg.

Les tableaux statistiques sont déposés au Bureau de la Chambre.

Il intéressera que dans le secteur alimentaire, les produits suivants sont toujours sous allocations du Combined Food Board et ne peuvent être achetés qu'avec son assentiment.

Liste «A»

- a) Viandes et dérivés (Meat and Meat Products);
- b) Cacao;
- c) Produits laitiers (dairy products);
- d) Poissons séchés (fishery products, in respect of fried fish);
- e) Fruits et légumes (fruits and vegetables);
- f) Légumes à gousse (pulses);
- g) Engrais (fertilizers).

Liste «B»

- a) Huiles et graisses (Oils and Fats);
- b) Sucre (Sugar);
- c) Céréales (Cereals);
- d) Nourriture pour animaux (Feed);
- e) Riz (Rice);
- f) Thé (Tea);
- g) Poisson en conserves (Fishery products in respect of canned fish);
- h) Semences (Seeds in respect of legumes).

Il est intéressant de relever que l'Office Commercial du Ravitaillement ne s'est jamais substitué à une branche quelconque du commerce luxembourgeois. L'Office Commercial n'a jamais vendu par

un canal autre que celui des voies du commerce c'est-à-dire par le commerce de gros et par le commerce de détail, à l'exception de quelques cas pour lesquels des intérêts supérieurs dictaient un autre chemin.

En dehors des importations gouvernementales communes de l'U.E.B.L., l'Office Commercial s'est mis à différentes reprises à la disposition du commerce en lui facilitant l'importation directe et massive là où le commerce seul aurait été incapable, dans les circonstances actuelles, de mener à bonne fin un achat que mon Ministère supposait dans l'intérêt de l'approvisionnement du pays.

Les chiffres importants que je viens de vous citer vous donnent une image sommaire du fonctionnement de l'Office Commercial du Ravitaillement dont le travail est fait par une poignée d'employés.

Commerce privé.

Il convient de relever que le commerce privé qui était mis en veilleuse jusqu'au mois d'octobre 1945, s'est remis en marche avec une vigueur qui ne peut être illustrée que par des chiffres. Les importations du commerce privé de pays autres que la Belgique et qui ne se chiffraient au mois d'octobre qu'à 9.170.036 fr. se montaient au mois de novembre à 90.175.677 fr., les exportations octobre et novembre à 219.128.591 fr.

décembre : importations 165.285.091 fr., exportations 188.311.625 fr.;

janvier : importations 45.466.769 fr., exportations 297.890.071 fr.;

février : importations 60.985.658 fr., exportations 210.687.249 fr.;

mars : importations 199.776.952 fr., exportations 355.794.394 fr.

Total : importations 570.860.183 fr.

Total : exportations 1.271.811.930 fr.

Les achats massifs traités en novembre et décembre s'expliquent par la reconstitution de certains stocks et l'achat de machines et produits indispensables.

Les exportations, qui reflètent somme toute l'activité industrielle et commerciale du Grand-Duché et qui étaient pratiquement réduites à zéro dans les premiers mois de l'année 1945 se montent en moyenne mensuelle à 135.813.405 fr. pour le dernier trimestre de l'année 1945, alors que les moyennes mensuelles du 1^{er} trimestre 1946 s'élèvent à 288.123.904 francs.

Le tableau suivant nous donne une idée de l'essor que notre industrie a pris depuis le mois d'octobre :

Moyennes mensuelles des exportations :		
1.10.45 au 31.12.45	135.813.405 —	
(dernier trimestre 45).		
1.1.46 au 31.3.46	288.123.904 —	
(1 ^{er} trimestre 46).		
1.10.45 au 31.3.46	211.968.655 —	
(des derniers 6 mois).		

Il ne faut cependant pas s'imaginer que nous ayons atteint une moyenne de 50% de notre capacité, nous sommes encore assez loin de ce but. La situation dans le domaine du combustible devra s'améliorer sensiblement, avant que nous ne connaissions des résultats pratiquement bénéficiaires.

Un seul fait intéressant notre économie nationale et qui vaut la peine d'être relevé, c'est que nos importations sont dépassées largement par nos exportations, ce qui n'aide pas seulement le pays, mais apporte à l'Union Economique les facilités de change pour s'approvisionner en matières premières, matériel d'usine et d'outillage dans la période de reconstruction industrielle que nous traversons.

En plus la somme des achats luxembourgeois en Belgique depuis la libération, resp. depuis que le commerce privé a été possible, a révélé à notre partenaire économique l'importance que présente pour lui le client luxembourgeois qui influence très favorablement sa balance commerciale ; je cite à ce sujet les chiffres du mois d'octobre, un des premiers mois où le commerce privé commençait à fonctionner, et pendant lequel les importations de Belgique vers le Grand-Duché de Luxembourg se montaient à 110 millions de francs.

La situation du Ravitaillement alimentaire de mai 1945 à avril 1946.

Quand l'année passée à pareille époque, j'ai, de cette même place, pu faire à la consultative un aperçu sur notre ravitaillement alimentaire, nous avions tous en nous, vous et moi, le ferme espoir qu'en 1946 nous n'aurions pas besoin d'y revenir, malgré que la situation d'alors n'était pas très brillante. En effet, l'offensive Rundstedt avait ravagé le pays et détruit de nombreuses ressources agricoles. Les moyens de transport étaient insuffisants. L'évolution constante des prix retenait les marchandises. Les possibilités de l'approvisionnement extérieur, auquel devait incomber la charge principale dans le ravitaillement du pays, étaient des plus incertaines. Si les événements depuis mai 1945 ont voulu que nous soyons aujourd'hui toujours au rationnement, nous avons tout de même la consolation d'une amélioration sensible de notre ravitaillement.

En effet, les rations de base du menu quotidien ont pu être amenées à un taux permettant une alimentation suffisante. Le nombre de calories du ravitaillement officiel a augmenté régulièrement de 1830 par jour en mai 1945 à 1934 en avril 1946. Pratiquement cette augmentation est plus importante encore. Elle ne comprend ni les produits non rationnés comme les poissons frais et en conserves, les œufs, les légumes, les fruits, ni les rations supplémentaires de produits rationnés distribués au cours de l'année. Tenant compte de ces produits, la ration journalière des consommateurs normaux au dessus de 18 ans, dépasse 2100 calories. Les travailleurs manuels reçoivent des rations supplémentaires en pain, viande et graisses de 700 et 1350 calories par jour. Au point de vue physiologique (apport d'énergie, de protéines, de graisses et d'hydrates de carbone) la ration actuelle des adultes est légèrement en dessous des normes médicales admises, cela ne veut pas dire qu'il y ait sous-alimentation ou même danger seulement de sous-alimentation. Pour cela les possibilités d'approvisionnement à côté sont trop grandes chez nous. Le danger ne deviendrait réalité que le jour où les aliments protecteurs surtout, comme le lait p. ex., feraient défaut. Si la ration officielle des adultes est légèrement en dessous des

normes admises, celle des enfants jusqu'à 18 ans est amplement suffisante à tous les points de vue.

Personnellement j'ai toujours tenu à ce que les rations de la jeunesse grandissante soient assurées 100%, même si cela devait se faire au dépens de la ration des adultes. Tel a été le cas p. ex. pour le beurre. Si, pendant les mois d'hiver les adultes n'ont touché que 250 gr. par mois, et même pour décembre que 125 gr., les enfants ont reçu des rations de 750 et de 1000 gr. J'ai été souvent exposé à des critiques très sévères de la part des gens qui n'ont pas d'enfants. Mais qui pourra me blâmer d'avoir agi ainsi? —

L'amélioration constante de notre ravitaillement depuis un an permet de nous compter actuellement parmi les pays les mieux ravitaillés. Je m'en suis encore rendu compte la semaine passée à Londres où j'ai assisté à la conférence des céréales des pays européens. Messieurs les députés, je voudrais pouvoir vous communiquer l'impression profonde que l'exposé des difficultés de ravitaillement de 18 différentes nations a laissée en moi. Je puis vous dire que la perspective de la famine a dominé les débats et les conclusions de cette conférence à laquelle des hommes comme Bevin et Hoover ont apporté leur aide. Que reste-t-il à dire devant la déclaration officielle :

«Food will win the war and write the peace». The struggle on the battlefields has ended in victory. But the other half of the battle — the peace, a struggle that is even harder to win — yet remains to be won.

«L'alimentation doit gagner la guerre et dicter la paix. La guerre des champs de bataille est gagnée, celle de la paix, qui sera plus dure à acquérir, reste encore à gagner.»

Pour maîtriser cette situation nous devons tous acquérir la discipline nécessaire qui mènera aussi à cette seconde victoire. Quant aux décisions techniques de la conférence de Londres qui doivent également influencer notre ravitaillement, j'y reviendrai plus loin dans mon exposé.

L'amélioration de notre ravitaillement depuis un an est due à différentes raisons, dont la première et la principale est la reprise des importations. Notre premier fournisseur après la débâcle de l'offensive Rundstedt fut l'armée américaine. C'est elle qui a eu à supporter toute la charge de nos besoins pendant les mois de mars à septembre 1945. Pendant cette période nos amis américains nous ont si bien aidés que nous en ressentons les conséquences bienfaitantes encore aujourd'hui. Qui de nous ne se rappellerait plus les premières distributions de café, de chocolat, de saindoux, et plus tard la distribution massive, pour ainsi dire de cette farine américaine si blanche? C'est rendre hommage à cette aide précieuse que de la rappler publiquement aujourd'hui devant vous.

A partir du mois d'août 1945 commençaient les importations civiles sous l'égide de la mission économique belge Kronacker. Cette institution gouvernementale belge est chargée de l'achat sur les marchés mondiaux de produits alimentaires et industriels pour le compte de l'Union économique belgo-luxembourgeoise. Les achats effectués par cette mission pour le secteur alimentaire doivent être

autorisés auparavant par les Combined Food Board de Washington, qui est une institution de guerre des Etats Unis, de l'Angleterre et du Canada pour la distribution équitable des ressources alimentaires de ces pays, qui normalement sont les grands pays exportateurs. Dans les achats Kronacker une quote-part de 1/29^e revient à notre pays pour le secteur alimentation humaine, 1/25^e pour le secteur alimentation du bétail et 1/20^e pour le secteur des matières premières pour brasserie.

Un troisième fournisseur a été et est encore notre partenaire économique, la Belgique, qui nous accorde 1/29^e dans sa production nationale de sucre, de cossettes à chicorée, de légumes et de fruits. En outre, la Belgique se charge de la transformation en produits finis de matières premières importées par la mission Kronacker pour notre compte, comme fèves de cacao, maïs, avoine et autres. Un quatrième fournisseur a été l'UNRRA qui nous a procuré des aliments pour enfants.

Les importations en provenance de l'armée américaine, de la mission Kronacker et de l'UNRRA, ont été faites par la voie gouvernementale, celles de provenance belge ont été réalisées par la voie privée sous le contrôle du gouvernement. L'ensemble de ces importations depuis un an atteint un tonnage de 50.000 tonnes de denrées alimentaires et de 15.000 tonnes d'aliments fourragers. Les importations principales ont porté sur 30.000 tonnes de céréales panifiables et de farine, 2000 tonnes de viandes, 2200 tonnes de graisses alimentaires, 1300 tonnes de café, 5000 tonnes de sucre et dérivés de sucre, 900 tonnes de confitures, 500 tonnes de chocolat, 400 tonnes de conserves de poisson, 300 tonnes de riz, 300 tonnes de féculents etc. La valeur de ces importations atteint la somme élevée d'un demi-milliard de francs. Beaucoup de ces importations dépassent largement leur niveau d'avant-guerre quoique le ravitaillement actuel n'atteigne qu'environ 75% du standard d'avant-guerre.

Un second apport à l'amélioration de notre ravitaillement a été constitué par l'accroissement lent mais sûr de notre production indigène. Gravement atteinte par l'offensive Rundstedt, notre agriculture a refait depuis lors un terrain considérable. Si, au point de vue ravitaillement officiel cette augmentation de la production ne s'est pas fait sentir au même degré, c'est que l'agriculture a voulu se libérer du joug des fournitures obligatoires qu'elle considère comme une entrave à la liberté personnelle.

De par ses pratiques de la libre disposition de nombreux produits elle a souligné sa volonté — peut être inconsidérée — du retour absolu à la liberté. Dans cet effort, elle a été soutenue par le Ministère de l'agriculture et dans une certaine mesure aussi par le mien. En effet, toutes les fournitures obligatoires et contrôlées des produits agricoles ont été abolies à l'exception de celles de la viande et du lait. Ces libérations ont été tolérées depuis la récolte de 1945, à un moment, où la situation internationale laissait prévoir une amélioration générale de la situation alimentaire. La libération des céréales panifiables de la fourniture obligatoire a donné des résultats médiocres pour le ravitaillement officiel. En effet, à peine 37,5% de la récolte de

1945 ont été fournis au ravitaillement contre le double l'année dernière. La libération des œufs les a fait disparaître de la distribution publique et fait augmenter les prix à un niveau inabordable pour une grande partie de consommateurs. Ces deux exemples démontrent qu'il est faux de vouloir libérer certains produits alors que l'ensemble du ravitaillement a encore besoin du cadre rigide du rationnement et que la surveillance des prix est une nécessité sociale et nationale. La libre disposition des produits ne soustrait aucunement ces produits au ravitaillement en général, mais empêche une distribution équitable. En plus elle force l'Etat à dépenser des devises pour assurer par l'importation un ravitaillement officiel suffisant, courant ainsi le risque de s'appauvrir par des importations excessives et ce la uniquement pour qu'une partie de producteurs et de consommateurs puissent jouir de privilèges de prix et de denrées indigènes. Après que nous sommes orientés aujourd'hui sur les difficultés du ravitaillement international, d'une part, et la nécessité de restreindre nos dépenses au strict minimum nécessaire, d'autre part, nous considérons le rétablissement et le maintien des fournitures obligatoires ainsi que leur exécution comme un devoir national.

A un moment où les efforts des grandes nations sont tendus vers le grand but de la victoire intérieure qui mène à la paix du monde, nous devons nous libérer, nous aussi, des petites entraves « sentimentales » que nous croyons nous être imposées par le maintien de la discipline dans la production et dans la consommation. L'agriculture ne perdra rien en se soumettant à une discipline générale de fournitures réglées. L'expérience le prouve d'ailleurs bien. Lors de la fixation de fournitures obligatoires de bétail de boucherie en juillet 1945, p. ex., la réaction de l'agriculture a été très forte quant au niveau du taux des fournitures imposées. Or, ce taux de 30% du bétail bovin âgé de plus de 3 mois devait permettre d'assurer une ration de 1 kg de viande par tête et par mois. Depuis le mois de juin 1945, cette ration de viande a pu être assurée et dans le même temps, le cheptel bovin a pu s'accroître de 3000 têtes et celui des porcs de 30.000 têtes. Ce résultat démontre clairement que l'imposition n'a pas été trop forte, comme le sont et le seront d'ailleurs toutes les autres impositions. Elle a évidemment empêché certains producteurs de pouvoir profiter de prix de marché noir. Or les prix officiels payés à l'agriculture sont aujourd'hui à un niveau satisfaisant, ce qui d'ailleurs est reconnu par les milieux agricoles. Le seul grave défaut que l'agriculture leur reproche, c'est qu'ils soient fondés sur une politique instable de subsides. L'agriculture réclame, et avec raison d'après le point de vue de mon Ministère, la synchronisation des prix à payer par le consommateur et des prix de revient de la production rationnelle. Tel n'est malheureusement pas le cas pour le lait p. ex., qui procure à l'agriculture les recettes les plus importantes et les plus régulières de toutes ses spéculations. En comparaison avec les prix des autres produits alimentaires, le prix de consommation de 3 frs. le litre de lait, est vraiment trop peu élevé. Vouloir le porter à 5 frs., p. ex., ce qui le mettrait à peu près en rapport équilibré avec son prix de revient de 4 frs. et épargnerait au budget de l'Etat quelques

70 millions de francs, serait porter atteinte à la politique actuelle de l'indice du coût de la vie.

Or, puisque cette politique ne doit posséder qu'un caractère provisoire jusqu'à révision complète de la base scientifique du dit indice, il ne serait pas porter préjudice à cette politique de vouloir résoudre le problème du prix du lait sans plus tarder. Au point de vue du ravitaillement officiel en lait et en beurre, la solution de ce problème est des plus urgentes. Les fournitures obligatoires en lait imposées à l'agriculture sont loin d'être atteintes. Il faudra, avant de pouvoir faire activer et surveiller de près des fournitures et réprimander les fautifs, créer une base de stabilité économique nécessaire à tout programme de longue vue. Je me permets en conséquence de proposer d'abolir les subsides payés à la production laitière et de les remplacer par des prix appropriés.

D'après mon avis, le maintien de la réglementation de l'écoulement des produits agricoles est aussi fondamentalement profitable à l'agriculture que la solution de la politique des prix à suivre. Cette dernière solution doit normalement découler de la première, avec cette restriction toutefois qu'elle ne saura être appliquée qu'à la production agricole rationnelle.

Si nous comparons la participation de la production indigène au ravitaillement officiel de l'année qui vient de s'écouler, nous constatons qu'elle est peu élevée en comparaison avec les périodes antérieures. Si cette situation est déplorable au point de vue ravitaillement, elle l'est davantage au point de vue économique. La force inégalable de l'agriculture consiste dans sa possibilité de créer tous les ans des valeurs nouvelles. Vouloir renoncer à l'entière de ces valeurs à un moment où le pays a besoin de toutes ses ressources nationales pour diminuer autant que possible les importations par un manque de discipline à n'importe quel stade de la production ou de la distribution serait criminel. Aussi je pense que la leçon que vous venons de tirer de l'année qui vient de s'écouler, incitera les producteurs et les consommateurs à se conformer de nouveau à l'esprit national dans l'intérêt immédiat du pays.

Avant d'aborder la situation de détail des différents aliments de notre menu quotidien, je voudrais vous dire quelques mots sur notre politique de stockage. Comme vous l'avez pu remarquer, le nombre des distributions supplémentaires a augmenté au cours des dernières périodes de ravitaillement.

Ces distributions ont été possibles parce que pour les produits en question un volant de 2 à 4 mois a pu être constitué. Pour chaque produit de la carte de ravitaillement nous sommes arrivés dans les derniers mois à constituer les volants nécessaires à assurer une distribution régulière et uniforme. Tout excédent dans la production courante ou dans l'importation au dessus du niveau normal des cartes pourra donc être distribué sous forme de ration supplémentaire. Tel a été le cas p. ex. pour la viande. Tel sera le cas dans l'avenir pour d'autres produits encore. La création de ces stocks a causé toutefois de grandes difficultés, vu que nous ne disposons guère de magasins appropriés. Si pour la plupart des produits un volant

de 2 à 4 mois est amplement suffisant pour garantir le ravitaillement continu, il en existe un, qui, comme l'expérience vient encore de le prouver, demande un volant plus élevé. C'est le froment. Si je vous dis qu'en novembre dernier nous avons dû renoncer à l'importation de 4.500 tonnes de froment, c'est que la place pour les stocker nous fit défaut. Or ces 4.500 tonnes représentant des besoins de 1 mois $\frac{1}{2}$ seraient certainement précieuses dans la crise actuelle. Si j'ajoute qu'avant la guerre nous avons vécu la situation inverse, notamment en 1938, de ne pas pouvoir assurer l'écoulement de la récolte du froment des fermes faute de silos, je pense que la construction de silos pouvant contenir jusqu'à 15.000 tonnes est devenue une nécessité nationale.

Voilà en grandes lignes les points saillants de l'évolution du ravitaillement alimentaire depuis un an. En y ajoutant, comme je l'ai dit plus haut, les résolutions prises par la conférence européenne des céréales à Londres, le tableau du proche avenir sera complet également. Ces résolutions touchent directement l'approvisionnement en céréales panifiables et fourragères, donc le ravitaillement en pain, en viande, en produits laitiers et en œufs. Pour suppléer au manque européen de 6 à 8 millions de tonnes de céréales panifiables pour arriver à la prochaine récolte, les résolutions suivantes ont été adoptées par les 18 pays participants :

1° Augmentation obligatoire du taux de blutage des céréales panifiables à 85% pour le froment et 90% pour le seigle. Le taux d'extraction du froment est à élever (si possible) également à 90% ;

2° Utilisation d'au moins 5% de diluents dans la panification sous forme d'orge, d'avoine, de maïs et de pommes de terre.

3° Augmentation de la collecte des céréales indigènes.

4° Limitation des stocks au minimum nécessaire pour assurer la distribution courante de pain.

5° Lutte efficace contre les pertes de grains à la ferme et contre les rongeurs surtout.

6° Défense absolue d'utilisation de céréales panifiables pour l'alimentation du bétail et pour la distillation. Limitation de l'utilisation des céréales fourragères dans l'alimentation du bétail au strict minimum nécessaire.

7° Augmentation par tous les moyens possibles de la récolte de 1946 et celle de 1947.

8° Allocation des importations requises sur la base des possibilités et des réalisations indigènes. L'application de ces mesures pour le restant de l'année 1946 et pour l'année 1946/47 apportera nécessairement quelques changements à notre politique de ravitaillement suivie jusqu'ici.

Dans le secteur des céréales panifiables lesdites mesures n'auront toutefois pas de grandes répercussions immédiates sur notre ravitaillement en pain, puisque celui-ci peut être considéré comme assuré jusqu'à la nouvelle récolte. Il faudra toutefois que notre agriculture fasse un dernier effort, ou plutôt le premier effort pour cette année-ci, pour fournir au ravitaillement officiel les stocks de céréales se trouvant encore à la ferme. Il faudra en outre qu'elle respecte entièrement la défense de donner des céréales panifiables au bétail, soit aux

porcs, soit à la volaille. Pour la distillation il n'y aura plus d'allocation de seigle. Le seigle restant éventuellement en stock à la fin de la campagne agricole de distillation sera à utiliser dans la panification. — L'augmentation du taux de blutage de la farine à 85% n'aura qu'une faible répercussion sur la qualité actuelle du pain. Les mesures d'économie préconisées par la conférence de Londres s'appliquent également au consommateur. Chaque kg. de pain sauvé aidera à améliorer la situation nationale et internationale. A ce propos il est rappelé aux intéressés qu'il est strictement interdit de vendre ou d'acquérir du pain sans la contre-valeur de tickets. Remettre des tickets non utilisés au boulanger comme le font malheureusement trop de consommateurs c'est voler le pain d'innombrables êtres humains exposés à la famine et c'est voler aussi l'État qui paie un subside de 2 frs. par kg. de pain.

Dans le secteur de la viande le manque de céréales fourragères se fera certainement sentir par une diminution sensible de la production porcine. Grâce à l'importation de 14.000 tonnes d'aliments fourragers depuis le mois de juillet 1945, le cheptel porcin a pu être reconstitué partiellement et la production de viande porcine a augmenté sensiblement. L'arrêt presque complet des importations d'aliments fourragers ne se fera pas sentir directement dans l'approvisionnement de la viande. Au contraire. Beaucoup de bêtes devant être abattues prématurément faute de nourriture, une augmentation temporaire de la ration de viande, que nous vivons déjà actuellement, est à attendre.

Ce moment passé le ravitaillement en viande deviendra de nouveau plus difficile. Pour le moment nous entretenons des stocks d'environ 800 tonnes qui devront servir le moment venu, à suppléer au manque d'abattage. L'augmentation momentanée de la ration de viande fraîche a provoqué chez le consommateur le refus d'acheter les conserves de viande. Cette manière d'agir est incompréhensible. Si le consommateur ne peut pas se décider à se faire lui-même un peu de stocks, il n'aura qu'à se prendre à soi-même le jour où il aura envie de les acheter et que l'État a été forcé entretemps de les liquider ailleurs. Car il est, d'après mon avis, moralement inadmissible pour un Gouvernement de vouloir constituer des stocks importants pour une population franchement gâtée, alors qu'il y a des millions d'êtres humains voués à la mort de faim.

Dans le secteur du lait des décisions de Londres n'auront guère d'effet direct sur notre ravitaillement, vu que l'utilisation de céréales dans l'alimentation des vaches laitières, à l'exception de l'avoine, est actuellement très minime. Quant aux propositions du dérationnement du lait et éventuellement du beurre, qu'on entend de gauche et de droite, je réponds qu'il n'est pas encore possible de dérationner ces produits. Au contraire, je considère que le maintien du rationnement du lait permettra d'assurer une répartition équitable du lait entier et une ration de beurre quelque peu suffisante.

Si le producteur pouvait être amené, comme il a été dit plus haut, par la solution du problème des prix, à fournir plus de lait au ravitaillement officiel, la ration de beurre, complétée par quelques importations, pourrait être amenée rapidement à un niveau normal. Les importations effectuées dans

les derniers temps du Danemark ont servi à tenir la ration des adultes au niveau de 250 gr par mois et à constituer les stocks nécessaires à une distribution régulière.

La distribution de lait écrémé au consommateur adulte sera complétée par celle de lait évaporé pouvant servir de crème et de celle de lait en poudre. Quoique l'usage du lait en poudre ne soit pas très connu de la plupart de nos consommateurs, il constitue un aliment très précieux pour l'été quand il arrive que le lait frais devient acide et tourne.

Dans le secteur des autres graisses (margarine, saindoux etc.) les stocks disponibles sont suffisants pour assurer une distribution régulière dans les mois à venir. L'huile de table fait malheureusement presque totalement défaut. Tous les efforts faits pour un approvisionnement en huile ont été vains jusqu'ici.

Le ravitaillement en fromage sera également assuré pour les mois à venir. Les disponibilités actuelles de plus de 200 tonnes de fromage gras devront contenter les consommateurs les plus exigeants.

Le secteur des œufs aura certainement à supporter les conséquences de diminution de l'importation d'aliments fourragers. Le ravitaillement est actuellement assuré dans une mesure tout à fait satisfaisante par l'importation d'œufs danois. Les consommateurs trouvent donc actuellement la bonne occasion pour se faire des réserves nécessaires pour la mauvaise saison.

Si le ravitaillement en pommes de terre n'a pas donné lieu jusqu'ici à des difficultés quelconques, il se pourrait très bien que dans les mois à venir la situation devienne quelque peu tendue. En effet les stocks des producteurs sont pratiquement épuisés. Il ne restera alors que le moyen de faire appel au consommateur trop gourmand, qui en automne dernier, a encavé de loin au delà de ses besoins, pour pouvoir assurer le ravitaillement des consommateurs ayant été dans l'impossibilité de se constituer les stocks nécessaires jusqu'à la nouvelle récolte. Un second appel est adressé à chaque propriétaire d'un lopin de terre pour que la surface de pommes de terre cultivée en 1946 soit augmentée le plus possible. Augmenter la production de pommes de terre est une nécessité absolue pour pouvoir surmonter les difficultés de ravitaillement qui sont encore à attendre pour l'année 1946/47. Pour y arriver il faudra évidemment disposer des plants de pommes de terre nécessaires. Les détenteurs de plants sont par conséquent tenus à libérer de leurs stocks actuels les plus grandes quantités possibles et cela le plus rapidement possible.

La ration de sucre a pu être maintenue jusqu'ici contre toute attente à son niveau habituel de 1 kg par période. Les prévisions actuelles permettent d'admettre qu'elle pourra continuer à être maintenue à ce niveau jusqu'à la nouvelle récolte. Si et dans quelle mesure il sera possible de faire des distributions supplémentaires pour le temps des confitures est impossible à prévoir actuellement. En tout cas les consommateurs feraient bon d'acheter la confiture sud-africaine de toute première qualité actuellement en distribution et dont les stocks suffisent à couvrir les besoins des mois à venir.

Des autres produits qui complètent utilement le menu quotidien comme le café, le chocolat, les féculents et d'autres, il peut être répété ce qui a été dit plus haut, que les stocks constitués garantissent une distribution régulière pour les premiers temps à venir.

Voilà comment se présente actuellement la situation de notre ravitaillement alimentaire. Si elle peut être jugée favorablement elle ne doit toutefois pas donner lieu à un optimisme exagéré. Qui de nous aurait pu prévoir, il y a quelques mois seulement, la tournure au tragique du ravitaillement actuel en céréales? Je ne finirai pas mon exposé avant d'avoir répété ce que j'ai dit l'année passée à cette même place, c'est que le ravitaillement est largement tributaire de la discipline observée par le producteur, le distributeur et le consommateur. L'année qui vient de s'écouler a malheureusement montré le contraire de ce qu'on était en droit d'attendre.

Espérons que la situation tragique mondiale du ravitaillement et la situation économique tendue de notre propre pays arriveront à nous impressionner et à nous faire dévier d'un chemin qui ne nous conduira certainement pas là où nous nous imaginons qu'il nous mène. Ayons le courage d'aller voir ce qui se passe dans les autres pays et ayons encore le courage d'avouer que certains de nous manquent actuellement — par inconscience peut-être — aux devoirs nationaux les plus élémentaires.

Le Ravitaillement Industriel.

I. Secteur Cuir et Chaussures.

Le jour de la cessation des hostilités en Europe la situation de l'approvisionnement en cuir et chaussures était extrêmement critique dans le Grand-Duché. Les stocks minimes restant au pays s'épuisèrent vite dans l'approvisionnement le plus urgent des sinistrés évacués. Les tanneries étaient arrêtées, ou venaient tout juste de reprendre leur travail.

1. Chaussures.

Une première aide fut accordée par les autorités américaines qui mirent à notre disposition plus de 50.000 paires de souliers en toile et autant de souliers usagés en cuir. Ces 100.000 paires furent distribuées aux sinistrés et aux ouvriers. L'amélioration marquée par ce début s'est stabilisée par la suite de l'importation de

35.000 paires de souliers de Suisse

100.000 paires de souliers de Belgique

25.000 paires de souliers du continent américain

26.000 paires de souliers d'Allemagne

soit donc en chiffre rond en dehors des 100.000 paires de l'armée destinées à parer aux premières nécessités 186.000 paires de chaussures normales. Ces chaussures ont été réparties aux consommateurs suivant le cas, soit directement, soit par l'entremise du commerce normal. A l'heure actuelle 75.000 paires sont en commande.

Ces arrivages massifs donnèrent la possibilité de remplacer le système de rationnement par bons individuels par un système d'approvisionnement général au moyen d'une carte de chaussures. Cette carte a permis à chaque famille luxembourgeoise

d'acheter depuis le 1^{er} août 1945 jusqu'à l'heure actuelle une paire de chaussures par membre de ménage. Les bons individuels ont été maintenus encore pendant un certain temps aux fins du rééquipement des catégories prioritaires de consommateurs, telle que sinistrés, rapatriés et certaines catégories d'ouvriers. Ajoutons qu'à côté de ces souliers rationnés certaines catégories de souliers, de même que certains lots de souliers d'une qualité inférieure à la normale ont été libérés complètement du rationnement.

On peut conclure qu'à l'heure actuelle les besoins les plus urgents de la population en souliers sont couverts. En présence de la situation mondiale toutefois et en tenant compte du fait que tous les pays environnants ont gardé un système plus ou moins strict de rationnement, il serait prématuré de lever dès à présent tout contrôle; les résultats obtenus au courant de l'année passée ne peuvent être maintenus, voire améliorés que si la situation générale continue à s'améliorer.

2. L'approvisionnement de l'artisanat en cuirs a pu être maintenu pratiquement constant quoique inférieur aux besoins réels par des attributions se chiffrant depuis mai 1945 jusqu'à l'heure actuelle à environ 40.000 kilos de cuirs à dessous pour la réparation. Les matières premières accessoires pour la cordonnerie, ainsi que caoutchouc à ressemeler sont libres de contrôle; les stocks actuels en caoutchouc à ressemeler nous donnent la garantie que même dans le cas d'un faiblissement de l'approvisionnement en cuirs, la cordonnerie pourra toujours disposer de matières premières suffisantes.

3. Industrie de Cuir.

Nos tanneries englobées dans l'offensive Rundstedt ont repris leur travail dès mai 1945 et sont arrivées actuellement à un degré d'occupation variant selon les établissements de 30 à 60% de la capacité. Ainsi p. ex. la tannerie Idéal, grâce à l'approvisionnement en matières premières venant surtout de Belgique, a pu fournir à notre partenaire économique 1.500.000 p. c. de peausseries, ceci bien entendu en dehors de l'approvisionnement interne luxembourgeois se montant à environ 200.000 p. c. Il n'est pas permis de conclure du degré d'occupation des tanneries à l'approvisionnement du pays en cuirs attendu que les tanneries travaillent des peaux également et surtout pour compte belge.

4. Fabrication de Chaussures.

La fabrication de chaussures dans la fabrique Hubert de Tétange qui n'avait jamais cessé complètement le travail était tombé il y a un an aux environs de 1800 paires par mois. Grâce à l'état amélioré de notre approvisionnement général en cuirs cette production put être augmentée depuis et atteint à l'heure actuelle 3200 paires par mois. Il y a lieu de remarquer que la fabrication de souliers à Tétange ne pourra pas être poussée davantage en présence des difficultés de réapprovisionnement en matières accessoires, pièces de rechange, ainsi qu'en raison du manque de main d'œuvre spécialisée.

5. Rééquipement en courroies.

Enfin le rééquipement de l'industrie, de l'agriculture et de l'artisanat en courroies peut être

considéré comme terminé par suite des efforts faits par la courroierie de la tannerie Ideal à Wiltz, qui a fourni depuis la reprise du travail en mai 1945 jusque maintenant environ 15.000 kilos de courroies diverses. Aussi le rationnement des courroies a-t-il pu être abondonné.

II. Secteur Textile.

Les espoirs exprimés le 17 mai 1945 au sujet d'un redressement de l'approvisionnement en matières textiles se sont réalisés depuis lors. En mai 1945 les stocks de produits textiles étaient encore réduits à leur plus simple expression ; la production nationale était insuffisante ; les arrivages du dehors se faisaient au compte-gouttes. Il n'était possible que dans une faible mesure de couvrir les besoins les plus alarmants et les plus justifiés des rapatriés et des sinistrés. Aussi à ce moment-là le système de répartition se bornait-il à n'accorder des bons d'approvisionnement qu'aux seuls rapatriés et sinistrés, à l'exclusion de tout autre consommateur. Aujourd'hui les magasins se trouvent regarnis, les importations de produits textiles sont en augmentation constante, l'industrie nationale est bien occupée. Dès décembre 1945 il a été possible de remettre à chaque consommateur une carte textile maniée si largement que dans la majeure partie des cas le pouvoir d'achat reste inférieur aux possibilités offertes par la carte. Le système du rationnement textile doit être maintenu néanmoins :

1° Par mesure de prudence. Il serait agir à la légère si dès le premier redressement et alors que des revers restent possibles, on abandonnait un système bien établi et accepté par le public pour le réinstaurer à la première alerte sous des difficultés accrues.

2° Il est indéfendable et impossible d'admettre la liberté complète pour le textile, alors que pour la presque totalité de nos besoins, nous vivons sur des importations faites en provenance de pays, qui eux s'imposent encore toujours le système de rationnement.

Comment le redressement en matières textiles a-t-il été réalisé ?

1° Par l'aide souvent très conséquente apportée à notre pays par les amis du Grand-Duché de Luxembourg, établis dans le monde entier, aide faite généralement par l'intermédiaire de la Croix Rouge Luxembourgeoise ou de l'Oeuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte.

2° Par l'écoulement de stocks achetés et importés par les soins du Gouvernement.

Voici quelques chiffres relatifs aux quantités de produits textiles placées par le Gouvernement et provenant d'achats gouvernementaux :

Draps laine : 92.300 m

Tissus coton : 70.500 m

Vêtements de travail usagés et neufs : 25.000 pièces

Couvertures ordinaires et piquées neuves usagées : 28.300 p.

Laine à tricoter : 16.500 kg

Manteaux d'hommes : 3.472 pièces

Manteaux enfants : 4560 pièces

Manteaux femmes : 1921 pièces

Jupes et robes femmes : 5320 pièces

Costumes et pantalons hommes : 6689 p.

Vestons garçons : 2318 pièces

Bonneterie : 240.393 unités

Vêtements usagés : 53.000 kg.

Ces marchandises ont été écoulées suivant les besoins auprès de la Croix Rouge Luxembourgeoise et de l'Oeuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte, auprès des administrations, auprès du commerce de gros ou du commerce de détail avec ou sans l'entremise de la Fédération des Commerçants, ou exceptionnellement directement auprès des consommateurs par l'intermédiaire des groupements industriels ou artisanaux comme répartiteurs.

Les ventes gouvernementales ont pu généralement être faites à des prix très avantageux pour les consommateurs. Dans un seul cas, où les prix d'achat du Gouvernement s'avéraient trop élevés vis-à-vis des prix du marché libre, évolués vers le bas, le Gouvernement a retiré du marché ces marchandises que le consommateur trouvait par ailleurs déjà en quantité surabondante et a négocié la reprise par le vendeur qui a accepté.

3° Par les importations faites par le commerce luxembourgeois dans le cadre des accords réalisés avec des pays amis. Nous visons ici surtout des importations de produits textiles faites en provenance de la Belgique en exécution d'un accord de contingentement arrêté avec nos amis belges. Depuis octobre 1945 jusque fin mars 1946, ces importations en provenance de la Belgique se chiffrent par :

Coton : 423.700 kg

Laine : 296.600 kg

Bonneterie : 44.300 kg

Rayonne : 31.000 kg

Tissu lin : 76.000 kg

Fil à coudre : 9400 kg.

Relevons encore que le commerce luxembourgeois de produits textiles a pu placer en Suisse dans le cadre de l'accord commercial avec ce pays des commandes pour un montant total d'environ 4.4 millions frs. suisses et que depuis la dévaluation du franc français les livraisons de France vont en croissant.

Nous espérons que le redressement en matières textiles sera durable. Si dans son ensemble la situation se trouve singulièrement améliorée, il n'en reste pas moins vrai que différents articles manquent encore, que l'approvisionnement doit par continuation faire face à des difficultés de toutes espèces, qu'un revirement partiel peut se produire. Nous suivrons la situation de près et veillerons à prévenir ou du moins à atténuer les difficultés que l'avenir peut réserver.

III. Secteur Savon et Produits savonneux.

Les attributions dans ce secteur ont pu se faire d'une manière satisfaisante régulièrement et sans le moindre accroc. Les quantités allouées, quoique restreintes, ont été supérieures aux allocations de savon faites généralement dans les pays d'Europe.

Etant donné que les premiers contingents belges alloués seulement depuis juillet 1945, ne furent livrés que vers fin 1945, le ravitaillement pendant les mois antérieurs a été assuré uniquement et

intégralement par les distributions des stocks américains, achetés par le Gouvernement. Ces mêmes stocks servaient également à compléter les premiers arrivages belges insuffisants. Nos stocks américains sont épuisés à présent, de sorte que actuellement le ravitaillement se fait hors de fournitures belges qui arrivent maintenant avec toute la régularité souhaitable.

D'une manière générale et par suite de la pénurie des graisses dans le monde, l'approvisionnement en savon et produits savonneux reste difficile, de sorte que nous ne pouvons songer ni à abonder le système du rationnement ni à augmenter les rations actuelles.

Signalons encore que nos différentes fabriques indigènes de produits savonneux interviennent dans une mesure appréciable dans le ravitaillement du pays ; il a été possible de leur assurer par des attributions de matières grasses la continuation du travail dans les mois à venir.

Le savon à barbe a été dérationné à partir du 26 mars dernier.

Matériel et appareils électriques.

La situation assez favorable dans ce secteur nous a permis de supprimer les mesures de rationnement à partir du 15 mars dernier.

Tabacs et Cigarettes.

Les rations actuelles de cigarettes et de tabac à fumer, sont couvertes par des importations de produits finis étrangers et des importations de tabacs bruts. Ces stocks s'élèvent aujourd'hui à 300 tonnes et garantissent la ration pour 8 mois.

Ainsi il nous sera possible d'augmenter la ration homme de 160 à 200 cigarettes, respectivement de 200 à 250 grammes de tabac. Les rations des dames resteront inchangées.

La nouvelle ration fera augmenter la consommation de tabacs bruts de 30 à 36 tonnes par mois. Une nouvelle augmentation de la ration ne pourra se faire que si les arrivages de tabac présentent un certain caractère de continuité spécialement au point de vue qualité et assortiment.

Rappelons encore qu'en août 1945 les cigares et cigarillons ont été rendus au marché libre.

L'activité de l'Office Central des Huiles Minérales.

Produits pétroliers.

Ce sont les autorités militaires américaines qui jusque fin juillet 1945 ont mis à notre disposition les produits pétroliers dont nous avons absolument besoin pour assurer le fonctionnement de notre vie économique. Ces quantités étant plutôt restreintes, il est évident que seuls les voitures et camions reconnus d'utilité publique pouvaient à ce moment être admis à la circulation. Ce n'est qu'à partir de juillet 1945, date à laquelle l'Union Pétrolière Belge fut autorisée à reprendre des relations commerciales avec ses filiales luxembourgeoises, que notre ravitaillement en produits pétroliers a commencé à s'améliorer sensiblement. C'est ainsi que pour ne citer que l'essence nous disposions en mai 1945 d'environ 200.000 litres, tandis qu'en septembre de la même année notre quote-part était de 1.000.000 de litres.

Par la suite cette amélioration n'a fait que s'accroître et aujourd'hui nous disposons mensuellement de 1.500.000 litres, c'est-à-dire de quantités nous permettant de faire face à 80% des besoins d'avant-guerre.

La vente libre de l'essence et du gasoil ne peut toutefois être autorisée tant que l'Angleterre et nos pays voisins n'auront pas fait le premier pas dans ce sens.

Pneumatiques.

Les pneus pour vélos nous arrivent en quantités de plus en plus importantes, de sorte que la vente libre pourra en être autorisée pour le 1^{er} mai probablement.

Il n'en est malheureusement pas de même pour les pneus autos. Quoique les arrivages se soient quelque peu améliorés pendant l'année écoulée, il ne nous est toujours pas possible de faire droit à plus de 10% des demandes qui nous sont présentées. Cette situation est due d'abord au manque de matières premières (caoutchouc brut, charbons, toiles etc.), dont souffrent les manufactures belges, et ensuite au fait qu'en autorisant la libre circulation des véhicules, la consommation en pneumatiques a augmenté à une cadence qui est loin d'être en proportion avec les arrivages effectifs. D'autre part la mauvaise qualité et l'usure inaccoutumée de la marchandise fournie, implique une consommation double de celle d'avant-guerre.

Des envois de pneumatiques en provenance d'Angleterre sont en vue et vont, dès leur arrivée, nous tirer quelque peu d'embarras, surtout en ce qui concerne le poids lourd.

Quant aux pneus tourisme, une amélioration sensible ne peut être envisagée que d'ici quelques mois, si toutefois les importations continuent à augmenter sensiblement.

Camions et voitures.

Les importations de camions neufs et usagés ont été suffisantes pour couvrir la plupart des demandes. D'autres arrivages sont encore attendus.

Quant aux voitures de luxe, ce sont surtout les petites voitures anglaises et françaises qui nous arrivent momentanément, tandis que les voitures américaines n'ont pas encore refait leur apparition sur le marché. Ford d'Anvers vient toutefois de recevoir 200 voitures de provenance américaine. Notre quote-part (10%) nous sera livrée d'ici peu.

Les Combustibles.

La question du combustible est et restera encore pour un certain temps au moins un des problèmes les plus poignants et difficiles.

Pour nous cette question est d'une importance vitale, étant donné que toute notre vie économique y est intimement liée.

Les allocations du charbon pour les divers pays de l'Europe se font à Londres par l'organisme de l'ECO, c'est-à-dire Organisme pour la répartition du Charbon en Europe. Nous y sommes très efficacement représentés en permanence. Les attributions sont faites compte tenu des disponibilités totales des pays européens amis producteurs et de la production allemande et sur une base plus ou moins équitable.

Etant non-producteurs de charbon, nous avons toutes les peines du monde de nous faire allouer notre quote-part proportionnelle et correspondant à l'importance de notre industrie sidérurgique.

Une fois l'allocation faite le N.G.C.C. à Essen est chargé de l'exécution respectivement des expéditions. Nous y sommes représentés par 2 officiers de liaison qui dans les circonstances difficiles font un travail excellent.

Depuis décembre nous avons réussi enfin à dépasser 50% de nos allocations et expéditions comparées aux besoins d'avant-guerre.

Pour le mois d'avril on nous avait garanti 150.000 to., dont 120.000 to. de coke pour la métallurgie qui avec les 15.000 que nous avons dénichées ailleurs auraient enfin permis à notre sidérurgie de travailler raisonnablement.

Pas plus tard que le 1^{er} avril, une grève générale des mineurs a éclaté en Amérique et la production de la Ruhr est descendue de 25% en raison du manque de vivres pour les mineurs. Le résultat en était qu'on nous a diminué nos allocations de 25%. — Je cite cet exemple pour illustrer et démontrer combien aléatoire est la situation dans le secteur combustibles 20 mois après la libération du pays.

Nous avons néanmoins bon espoir de voir s'améliorer la situation une fois les quelques mois critiques derrière nous et vous me permettrez de relever, Messieurs, que tous les efforts imaginables ont été et seront tentés pour arriver à un résultat favorable.

Il a été fourni dans le courant de l'année charbonnière, c'est-à-dire du 1^{er} avril 1945 au 31 mars 1946 :

Coke métallurgique to. 790.245 ; Charbons to. 227.020 ; Coke domestique to. 55.333 ; Briquettes de lignite to. 75.657 ; Total : to. 1.148.255 ;

et pour le seul mois de mars 1946 :

Coke métallurgique to. 129.000 ; Charbons to. 18.500 ; Coke domestique to. 4890 ; Briquettes to. 11.000,

soit pour ce mois spécial en tout 164.000 to. ou 64% de nos besoins d'avant-guerre,

Les provenances étaient : la Ruhr, Sarre, Belgique et Hollande.

Si nous considérons que la consommation en coke métallurgique pendant les dix dernières années avant la guerre, était en moyenne de 2.433.000 to/ an = 203.000 to/mois, le Grand-Duché n'a obtenu comme moyenne annuelle en réalité que 33% du tonnage correspondant à sa capacité d'exploitation.

Quant aux besoins moyens annuels en charbon d'avant-guerre, ils se chiffraient à 375.000 tonnes.

Il nous a été livré 227.000 tonnes soit 60% des besoins réels.

Il est pourtant à remarquer que les qualités de charbon étaient loin de répondre aux besoins, car ces qualités de menus ont été fournies dans une proportion trop défavorable à la consommation. — Le résultat en était que le rendement a été plus que médiocre.

L'industrie moyenne en a souffert le plus et elle a marché au ralenti. Les allocations pour l'industrie ne dépassaient pas 40% du besoin réel.

Cérabati de Wasserbillig et la Fayencerie de Septfontaines ne peuvent développer leur production faute de charbons appropriés (à longue flamme).

En ce qui concerne le combustible à l'usage domestique il nous a été livré par rapport à nos besoins d'avant-guerre : 92% de charbons, 91% de coke et 51% de briquettes.

Autorisations de commerce.

Depuis le mois de novembre 1944 jusqu'à fin mars 1946 il y a eu :

Autorisations accordées	
à des Luxembourgeois ou Belges :	2210
à des étrangers :	138
Rejets :	1322

soient en tout demandes examinées : 3670
dont environ 900 ont été examinées deux ou trois fois, les intéressés étant revenus à charge, ce qui fait qu'environ 4700 demandes ont été examinées en 17 mois, soit en moyenne 300 par mois.

Les chiffres correspondants pour la période de 1932 à 1940 sont :

Autorisations :	12.650
Rejets :	2.218
	<hr/>
	14.868

soit par an 1.652 demandes ou 137 par mois. Le nombre des demandes a donc largement doublé. Il faut en outre ne pas perdre de vue que le gros des autorisations de commerce antérieures à la guerre se place en certaines années, surtout en 1934 et 1935 et en 1939 c. à d. après l'introduction de nouvelles restrictions à la liberté de commerce, et que la plupart de ces demandes ne tendaient qu'à voir régulariser une situation de fait acquise, de sorte que ces autorisations ont été accordées en grande partie sans examen sérieux. En temps normal la cadence des demandes n'a pas dépassé les 25 à 30.

La situation est caractérisée surtout par les demandes pour les entreprises de transport, dont le nombre, malgré la proportion effrayante de rejets, n'a aucune tendance à diminuer. Il s'agit avant tout de jeunes gens réfractaires, enrôlés à la Wehrmacht ou arrachés à leur instruction professionnelle par les événements et également de nombreux fils de cultivateurs qui tous veulent profiter de la pénurie actuelle de moyens de transport pour se créer temporairement une situation lucrative et facile. La plupart des intéressés ne disposent ni du capital, ni des connaissances commerciales ou techniques requises, et dès que leur camion acheté ou rafistolé (il y a parmi eux un bon nombre de camions délaissés par la Wehrmacht) présentera les premiers signes de lassitude, les faillites s'accumuleront en raison du fait que la plupart des intéressés n'auront pu ou voulu faire les réserves pour amortissement. Il faut éviter que les entreprises de transport régulièrement établies se voient faire une concurrence effrénée par des transports de fortune dont l'intérêt pour la branche n'est que passager.

Un autre élément caractéristique de la situation actuelle réside dans le souci des compagnons artisans de se rendre indépendants. En présence de la somme de travail devant laquelle se trouvent les entreprises

artisanales, les compagnons ont tous le désir de devenir patrons pour recueillir leur part de la manne qui semble tomber du ciel. Tout en exprimant de sérieuses craintes au sujet de l'évolution tant au point de vue rapport entre le nombre des établissements et celui des salariés, les milieux artisanaux n'ont jamais entendu refuser l'accès du patronat aux porteurs du brevet de maîtrise.

Quant à la lenteur critiquée, ne perdons pas de vue que le dossier passe tout d'abord par la gendarmerie pour enquête, lorsqu'il revient, l'avis de la Chambre des Métiers ou de la Chambre de Commerce est demandé, et ce n'est que lorsque le dossier est complet et nous revient définitivement que la responsabilité de notre service se trouve engagée quant à la célérité. S'il est vrai que l'avalanche des demandes avait provoqué, il y a quelques mois, un embouteillage que les deux réunions hebdomadaires de la Commission d'experts ne réussissaient pas à faire disparaître, la Commission tient actuellement jusqu'à 4 ou 5 réunions, de sorte que les demandes peuvent être évacuées dans les 15 jours, abstraction faite de la durée de l'enquête de la gendarmerie.

La principale critique adressée à notre Ministère concerne le fait que des sujets allemands ou des collaborateurs resp. leurs épouses continuent d'exploiter leur commerce, et que l'épuration commerciale n'est pas faite avec l'énergie et la célérité requises.

Notre Ministère n'est pas équipé ni outillé pour une telle épuration qui demande une enquête approfondie et contradictoire, surtout en présence des accusations souvent très vagues, relatées par le gendarme-enquêteur et qui ne reposent que trop souvent sur des rancunes personnelles, voire même sur un intérêt pécuniaire. En outre, aucun texte ne nous confère le pouvoir d'opérer une épuration commerciale dans le sens préconisé par les interpellateurs, et si le Ministre de l'Épuration se défend contre l'acceptation d'une telle charge il doit être de même à fortiori pour notre Ministère.

Dans l'état actuel de la question notre Ministère ne peut que :

1° retirer l'autorisation à un incivique, toutes les autorisations étant essentiellement révocables. Il faut pour cela :

a) que la personne en question soit en possession d'une autorisation c'est-à-dire que son établissement ne soit pas antérieur à septembre 1932 ;

b) que notre Ministère soit saisi d'une plainte, ce qui arrive très rarement ;

c) que l'enquête relève des charges tellement graves et des faits tellement concordants que nous ne risquons pas de frapper un innocent.

2° Refuser le renouvellement de l'autorisation à un étranger. Les autorisations des étrangers ne sont délivrées que pour la durée d'une année.

3° Refuser l'octroi d'une première autorisation aux personnes contre lesquelles l'enquête relève des charges au point de vue de leur comportement politique.

Par contre échappent à notre emprise :

1° toutes les personnes dont l'établissement est antérieur à 1932 alors que nous n'avons, même en cas de plainte, aucun moyen de retirer une autorisation que nous n'avons pas accordée.

2° Toutes les personnes titulaires d'une autorisation de commerce, mais contre lesquelles aucune plainte n'a été déposée à notre Ministère.

Il ne résulte cependant de ce fait aucun inconvénient quant à l'épuration commerciale, alors que la base pour une telle épuration se trouve dans l'arrêté grand-ducal du 4 avril 1945 concernant la fermeture des entreprises commerciales ou industrielles appartenant à des personnes ayant collaboré avec l'ennemi et dont l'exploitation actuelle serait de nature à porter atteinte à l'ordre public. Cet arrêté dispose que les cas incriminés sont soumis au Juge de Paix assisté d'un délégué du Ministre de l'Épuration pris parmi les membres des organisations de résistance ainsi que d'un délégué de notre Ministère. Cette procédure présente l'avantage :

1° d'être locale, car c'est dans la localité même et dans les alentours que se manifeste le scandale et que sont connus les faits de collaboration ;

2° de permettre l'audition de témoins ;

3° de permettre la défense de l'inculpé.

Chaque fois que lors d'une demande en extension d'une autorisation de commerce resp. en transfert d'un établissement commercial d'une localité dans une autre, nous rencontrons dans le rapport de la gendarmerie des faits graves de collaboration, nous transmettons régulièrement une copie de ces griefs au Parquet avec prière d'en saisir le Tribunal Cantonal prémentionné. En outre, nous avons prié le Parquet de soumettre au dit Tribunal tous les cas où un commerçant, industriel ou artisan a été condamné par le Tribunal spécial pour motifs politiques ainsi que tous les cas où le propriétaire d'un établissement de ce genre se trouve en prison ou en liberté provisoire pour un fait du même genre.

Il est loisible à chaque personne ainsi qu'aux administrations communales, députés etc. de saisir dans le même but le Parquet de tous les cas qui leur seraient connus. La mise en marche des Tribunaux Cantonaux s'est fait attendre assez longtemps. On a cependant l'impression que dans les derniers temps ils commencent à travailler sérieusement.

Quant à l'introduction d'un recours en matière d'autorisations de commerce, nous sommes d'avis que ce recours existe et que les personnes auxquelles une autorisation a été refusée pourraient s'adresser au Conseil d'Etat. Pour que ce recours puisse cependant être fait utilement, il faudrait que nos décisions soient motivées. Avant de pouvoir le faire il faut avant tout trancher la question de savoir pour quel motif une demande en autorisation de commerce peut être rejetée et nous sommes en rapport avec le Conseil d'Etat pour savoir jusqu'où sont nos droits en vertu de l'arrêté du 14 août 1934 soumettant l'exercice de certaines professions à une autorisation gouvernementale.

Surveillance et Service Central du Contentieux.

Par arrêté ministériel du 8 juillet 1945, il a été créé dans le cadre du Ministère du Ravitaillement et des Affaires Economiques un Service Spécial de Contrôle, chargé de la recherche et de l'instruction des délits en matière de ravitaillement et de prix. Les agents de ce service ont été recrutés de préférence parmi les fonctionnaires disponibles

dans d'autres administrations de l'Etat et qui présentaient les aptitudes professionnelles requises. Le nombre des contrôleurs attachés à ce service varie entre 12 et 16. Il va de soi que le contrôle portait avant tout sur les marchandises pour lesquelles la pénurie était la plus grande et qui, par conséquent, faisaient souvent l'objet de transactions illégales. En dehors des contrôleurs du service spécial, les agents de la police générale coopèrent à la répression des délits économiques. Actuellement, le nombre des contraventions relevées par ces agents va grandissant de jour en jour. Jusqu'à ce jour, 1200 instructions ont été faites.

Le nombre des infractions constatées en matière économique a été en effet tel qu'il a été impossible de les vider par la voie ordinaire, devant le tribunal correctionnel.

D'autre part, la nature spéciale de ces affaires exige une répression rapide et il a été nécessaire de créer à cet effet une procédure spéciale.

Conformément à l'art. 4 de l'arrêté grand-ducal du 28 octobre 1944 relatif aux mesures nécessaires à l'approvisionnement du pays et à l'art. 6 de l'arrêté grand-ducal du 8 novembre 1944 portant création d'un Office des Prix, le Ministre du Ravitaillement et des Affaires Économiques est compétent pour infliger en cas d'infraction et en matière de prix une amende ne dépassant pas 100.000 francs et de prononcer la confiscation des biens ayant fait l'objet de l'infraction ainsi que du bénéfice illicite.

La personne contre laquelle une peine aura été prononcée, pourra former opposition contre la décision ministérielle et l'affaire sera portée devant le tribunal correctionnel. Les affaires de moindre importance sont vidées par voie transactionnelle.

Jusqu'à présent 1098 affaires ont été vidées par le Ministère du Ravitaillement et des Affaires Économiques. Le nombre des amendes infligées et la valeur des marchandises et des bénéfices illicites confisqués s'élèvent à 5 millions de francs. Un tiers des affaires environ a été terminé par transaction, le reste par décision ministérielle.

Si l'amende à infliger ne dépasse pas 20.000 francs ou si l'affaire mérite des circonstances atténuantes, le contrevenant peut demander que l'affaire soit vidée par transaction.

Dans 37 affaires les prévenus ont relevé opposition contre la décision intervenue. La plupart des décisions ont été confirmées par le tribunal correctionnel.

Dans les affaires d'une gravité spéciale — environ 10% — la publication de la décision intervenue est ordonnée aux frais de l'intéressé.

Dans 2 cas la fermeture provisoire des établissements de contrevenants a été ordonnée.

Si les délits constatés sont d'une gravité exceptionnelle et comportent à priori une peine d'emprisonnement, le dossier est déféré au Parquet. Tous les autres cas sont traités par le Service du Contentieux.

Les amendes sont proportionnées tant à la situation matérielle du prévenu qu'à la pénurie de l'objet ayant formé l'objet de l'infraction. Les objets les plus recherchés pour le moment sont : viande, sucre, beurre, cuir etc.

Il va sans dire que le nombre des affaires va en diminuant, et que ce rayon spécial viendra à disparaître dès le retour à une entière liberté économique.

L'organisation de ces services a permis de combattre efficacement le marché noir, qui chez nous, n'a jamais pris les proportions néfastes, comme il a été le cas dans d'autres pays : on peut même prétendre que pratiquement il était inexistant.

Office des Prix.

Par arrêté grand-ducal en date du 8.11.1944 portant création d'un Office des Prix, les fonctions, décisions et sanctions décrétées par cet office ont reçu une base légale.

Le fonctionnement, d'ailleurs semblable à celui dans tous les autres pays, se résume comme suit :

Toutes les branches de l'activité économique du pays, commerciales, industrielles, artisanales sont sous la surveillance de l'Office des Prix, à l'exclusion des professions libres, des baux, des prix des terres et immeubles et de différents produits dont la vente a été déclarée libre entretemps.

Les différentes branches sont réparties entre les différents services de l'office, mais des réunions périodiques entre préposés et employés permettent pourtant d'observer des lignes de conduite générale, en vue de ne léser ni les consommateurs, ni l'une ou l'autre branche d'activité.

Les prix sont contrôlés dès leur facturation, c'est-à-dire que les prix de vente ne sont autorisés que sur la base des calculs des prix de revient ; tous les prix des marchandises importées sont également contrôlés, ces prix étant dans ces cas jugés :

1° en comparaison avec les prix fixés pour la production indigène ;

2° au point de vue de leur concordance avec les prix autorisés dans le pays d'origine ;

3° au point de vue de l'utilité et de la nécessité de ces produits sur le marché luxembourgeois ;

4° au point de vue du pouvoir d'achat du consommateur.

Les différentes marges du fabricant, de l'importateur, du grossiste et du détaillant sont fixées en tenant surtout compte de ce que le consommateur puisse acheter les produits le meilleur marché possible et en rapport avec son pouvoir d'achat sans léser les droits du producteur et du commerçant, mais en tenant compte également des devoirs de tout bon citoyen.

Ce fonctionnement demande nécessairement beaucoup de délicatesse et de doigté devant la tendance, humaine entre toutes, de s'enrichir. Mais l'Office des Prix a délibérément abandonné de suite le système allemand de dicter des prix d'office et en est revenu aux principes démocratiques de libre discussion et d'accord entre les partis intéressés ; malgré les divergences de vue parfois âpres et même orageuses, il faut dire qu'en général les intéressés ont fait preuve de solidarité nationale.

Le but de l'Office des Prix peut se définir dans quelques mots suivants : « La responsabilité de l'Etat de garantir la liberté individuelle dans le cadre de toute la nation obligeait l'Etat, devant la divergence énorme entre l'offre et la demande,

à concilier les intérêts de tous en mettant un frein à la passion humaine principale, l'égoïsme individuel. » Tout comme la pénurie de marchandises de toutes sortes imposait à l'État le ravitaillement dirigé, dans le but d'une répartition équitable des disponibilités entre tous les citoyens, l'État devait assumer la responsabilité au point de vue des prix qu'aurait à payer le consommateur pour ces produits de première nécessité. Il lui fallait donc établir en tous les cas l'équilibre entre le pouvoir d'achat des citoyens et les prix à payer pour les citoyens, base essentielle d'une compréhension saine et de la paix sociale dans le pays.

Mais le but de l'Office des Prix était plus complexe, car il ne s'agissait pas seulement de contenter le consommateur, mais dans l'intérêt de l'économie nationale, il fallait, en outre, maintenir viables l'industrie, le commerce, l'artisanat national en vue de les trouver prêts à conserver et à fortifier leur position au moment de la reprise de la concurrence internationale. Devant l'esprit humain de matérialisme, plus prononcé encore après une guerre telle que celle que nous avons vécue, la tâche de l'Office des Prix était des plus ardues et demandait un zèle, une volonté et « last not least » une intégrité à toute épreuve de toutes les personnes s'en occupant.

Un troisième but, et non le moins important pour la politique financière de l'État, était de tenir compte des intérêts de l'État, non seulement en lui conservant des rentrées fiscales, mais encore en lui évitant, dans la mesure du possible, des charges directes par subsides, ristournes, prise en compte de frais et dépenses.

En résumé, le but de l'Office des Prix était de concilier les intérêts du consommateur — en lui permettant l'acquisition du strict minimum pour un certain standard de vie — avec les intérêts de l'économie nationale, qui consiste à maintenir et fortifier la position de l'activité industrielle, commerciale et artisanale et à sauvegarder ainsi la puissance financière de l'État.

Réalisations : Ce but a-t-il été atteint ?

Vu dans son ensemble, il faut répondre affirmativement à cette question.

Non seulement les ressortissants luxembourgeois voyageant à l'étranger, mais également les étrangers visitant le Grand-Duché ont à maintes reprises dû avouer que le Grand-Duché jouissait d'une position enviable, tant au point de vue ravitaillement qu'au point de vue prix.

Devant des adaptations de salaires successives, facteur essentiel du prix de revient, d'une part, et devant l'obligation d'acheter la plus grande partie de nos besoins à l'étranger, c'est-à-dire à des prix imposés par les fournisseurs étrangers, les commerçants, industriels et artisans ont montré, souvent, une discipline exemplaire, ayant aidé l'Office des Prix à maintenir les prix malgré tout dans des limites acceptables.

Je voudrais intercaler ici une remarque, qui expliquera peut-être que malgré les assertions ci-dessus, il y a eu de nombreuses réactions, suffisamment connues, du public.

Etant donné la réaction inévitable du public — tant consommateur que commerçant — de se tenir indemne de la période de guerre en demandant un standard de vie impossible après un tel cataclysme ;

étant donné les besoins énormes accumulés chez tout le monde pendant 4 à 5 années, besoins que tout le monde voulait satisfaire le plus rapidement possible ;

étant donné que les moyens d'existence, en dehors des revenus mensuels normaux étaient très réduits ; étant donné le fait inévitable après une telle guerre que la monnaie nationale avait perdu de sa valeur, il fallait trouver un bouc émissaire et cela ne pouvait être nécessairement que la faute des prix trop élevés.

Nous pouvons donc, à mon avis, affirmer, qu'en tenant compte des facteurs suivants :

1^o manque de matières premières, manque de main-d'œuvre spécialisée, manque de moyens de transport, tous facteurs rendant les transactions difficiles et onéreuses ;

2^o augmentation massive et partiellement jusqu'au quadruple et quintuple des salaires et traitements greffant fortement les prix ;

3^o obligation de payer pour nos importations les prix nous imposés et non contrôlables par nous-mêmes ;

4^o charges anormales pour industrie, commerce et artisanat du fait que les frais ne pouvaient être réduits en proportion avec la baisse de leur chiffre d'affaires,

nous avons réussi à maintenir le niveau des prix à un niveau normal, pouvant varier en moyenne entre 2 et 3 fois les prix d'avant-guerre.

Quant à l'évolution en matière de prix, je suis d'avis que nous approchons, sauf revirement international, de la période où le contrôle et la fixation des prix deviendra illusoire et où un contrôle des prix ou plutôt la fixation de prix maxima empêchera plutôt l'adaptation, — c'est-à-dire la baisse des prix — en d'autres mots, la continuation de la fixation de prix (de vente) entraînera, à mon avis, si paradoxe que cela puisse en avoir l'air, un maintien de prix à un niveau trop élevé, car malgré notre communiqué à la population, leur faisant savoir que nos prix ne sont que des prix maxima, la tendance est et restera certainement de considérer ces prix comme prix imposés.

Or, l'affluence sans cesse croissante de marchandises de toutes espèces, à l'exception de certains produits alimentaires très rares (sucre, huile etc.) amènera certainement des prix dictés par la libre concurrence. Evidemment, il va sans dire qu'actuellement il ne peut être question de supprimer purement et simplement l'Office des Prix, car le contrôle des prix à l'importation s'avère encore nécessaire, d'une part, pour éviter l'importation de produits de luxe, d'autre part, en vue d'éviter le gaspillage de devises étrangères, greffant tous deux notre balance commerciale et des comptes avec les pays étrangers.

Mais un relâchement et une simplification pour certains produits sont à préconiser et entraîneraient probablement une certaine baisse de prix.

Les baisses de prix escomptées pour l'avenir par suite des baisses survenues sur certains produits à l'importation, ont malheureusement été rendues illusoires par suite de l'augmentation des salaires à partir du 1^{er} janvier 1946. Il s'impose de mettre un frein énergique à cette vis sans fin.

La hausse des frais de transport prévue en Belgique et l'adaptation très probable des salaires et des prix des produits sidérurgiques (en Belgique), prix influençant une grande partie de l'activité, sont pourtant des facteurs qui ne permettront pas une baisse des prix en général. Mais, à mon avis, il faudra tendre avant tout à une stabilisation des prix, avant de pouvoir réaliser une baisse. A cet effet, le facteur salaire, sans vouloir parler de son montant absolu, devrait pouvoir être stabilisé pour des périodes plus longues et, en outre, l'initiative privée devra être mise à contribution dans la plus large mesure possible en facilitant et en appuyant la reprise de contact avec les fournisseurs d'avant-guerre.

Affaires Economiques.

Les douze mois qui viennent de s'écouler se placent dans le domaine commercial et certains secteurs industriels sous le signe de la reprise.

Cette reprise fut rendue possible grâce à l'aide de nos Alliés et à l'effort inlassable de notre population si courageuse et travailleuse. Elle fut réalisée plus ou moins rapidement par la mise à la disposition de nos entreprises industrielles et commerciales, de matières premières et d'un tonnage toujours croissant de marchandises de toutes sortes, de même que par la création de courants d'affaires à l'étranger.

Bien des indices confirment que cette reprise est certaine dans les principales branches d'industrie.

La production sidérurgique a progressé au cours des derniers mois. Elle a atteint en février 72.800 et en mars 93.844 tonnes de fonte brute contre une production moyenne de 26.500 tonnes en 1945. La production d'acier brut a été à la même époque, c'est-à-dire en février 73.887 et en mars 88.653 t contre 70.383 t en janvier et 65.827 t en décembre dernier, alors que la production moyenne mensuelle en 1945 s'élevait à 21.600 t. Par rapport à la moyenne mensuelle de 1938 (avec 119.000 t) la production d'acier brut, en février 1946 atteignait 62%.

Toutefois, l'évolution de notre sidérurgie dépendra, en ordre principal de l'approvisionnement en combustible, et nul n'ignore que les difficultés pour assurer les arrivages réguliers et suffisants de coke, demeurent sérieuses pour le moment.

En ce qui concerne la production minière elle a légèrement progressé au cours des derniers mois puisqu'elle a atteint 217.795 tonnes en janvier 1946 contre 205.692 tonnes en décembre et 180.000 tonnes en novembre 1945. Mais elle est encore loin d'atteindre son niveau normal d'avant-guerre. Le ralentissement de la production est dû, en grande partie comme l'on sait, au manque de bois de mines et à la pénurie de main-d'œuvre. Au surplus l'industrie minière traverse une crise de débouchés. La demande s'est beaucoup ralentie du fait que la clientèle allemande n'entre plus en ligne de compte et que les achats belges ont sensiblement diminué

depuis le mois d'octobre 1945. La fonderie et les ateliers de construction, malgré certains progrès réalisés au cours de l'année écoulée, en ce qui concerne la production, rencontrent de sérieuses difficultés pour l'écoulement de leurs produits sur les marchés extérieurs. Certains de nos industries dites moyennes sont handicapées par la pénurie de matière premières et par la concurrence étrangère et marchent au ralenti.

La politique économique.

Nous considérons d'abord la politique des prix et puis la politique économique en général.

La politique des prix appliquée par les Allemands pendant l'occupation a eu un double effet : elle a appris aux fabricants et surtout aux artisans luxembourgeois à calculer leurs prix de revient et elle les a habitués, de même que les commerçants, à des marges bénéficiaires anormalement élevées.

Au lendemain de la libération il était non seulement nécessaire de maintenir le contrôle des prix, mais il fallait même le resserrer si l'on voulait revenir aussi vite que possible à une économie de paix. Il n'est dès lors pas étonnant que la première réaction des intéressés ait été de s'en rapporter à la largesse des Allemands, pour se plaindre de l'extrême prudence avec laquelle le nouvel Office des Prix accordait les marges bénéficiaires. Que pouvait faire dans ces circonstances le Gouvernement ? La politique qu'il avait adoptée était la seule possible dans un pays démocratique : faire appel à la bonne volonté, à l'esprit de discipline et au patriotisme. Ce n'était pas chose facile que de parler de discipline à un peuple qui, pendant cinq ans, avait pris en matière économique le pli du sabotage et s'était cru en devoir de contrecarrer toutes les mesures prônées par l'ennemi.

Chose digne d'être signalée est le fait que dans le Grand-Duché, le marché noir organisé est inexistant. Economiquement parlant, l'avantage est évident : le marché noir représente une déperdition de forces, tant du côté des pouvoirs publics que du côté des fraudeurs.

Dans notre pays, le contrôle des prix comprend deux opérations distinctes : la fixation des prix et le contrôle proprement dit. Les prix ne sont pas normalisés, mais fixés individuellement. Tout prix est en quelque sorte disséqué et analysé par l'Office des Prix. Dans chaque cas particulier, les prix de vente des produits importés sont fixés. Pour les objets usagés le prix maximum est la valeur de remplacement diminuée d'une réduction correspondant au degré d'usure, mais de 25% au moins.

Un des aspects de la politique des prix est constitué par les mesures de subvention destinées à stabiliser les prix dans le secteur des produits de première nécessité, comme le pain et le lait. La question des prix des produits agricoles deviendra particulièrement épineuse après la suppression de ces subventions.

En matière de prix, on ne saurait perdre de vue que nous sommes tributaires de l'étranger pour un très grand nombre de produits. Les prix de ceux-ci s'établissent sur les marchés étrangers et sont, en conséquence, soustraits à notre influence.

En ce qui concerne la fabrication indigène, il est indéniable que certaines branches d'activité sont sensiblement en retard sur celles de l'étranger. L'outillage est usé et les méthodes de production sont vétustes. Au surplus, la faible production grève les prix de revient, et nos salaires sont plus élevés que ceux de la Belgique.

Pour que notre économie puisse vivre et travailler normalement, il est indispensable que les prix dans notre pays soient en harmonie avec les prix mondiaux et plus particulièrement avec les prix belges, l'économie belge étant celle dont l'influence sur la nôtre est la plus importante. D'autre part, sur le plan intérieur, la réalisation d'un équilibre satisfaisant entre les prix et les salaires, est une condition essentielle pour que le standing de vie de la population puisse être restauré dans le plus bref délai possible et pour éviter une course à la hausse entre les salaires et les prix. Dans ces conditions on comprendra que le retour à un meilleur équilibre des prix dépendra essentiellement du coût de la vie.

Quelle est, dans cette situation, la politique des prix à suivre dans l'avenir? Il y a lieu d'envisager les mesures à prendre sous un triple point de vue :

1) Dans l'intérêt du consommateur, il est souhaitable que le coût de la vie soit aussi bas que possible. Une baisse de prix des objets de consommation courante est même nécessaire, si nous voulons nous dégager du cercle vicieux des salaires et des prix. Aussi est-il nécessaire d'attirer l'attention du consommateur sur le fait que nous sommes sortis appauvris de la guerre et que notre standard de vie est forcément réduit, du moins temporairement.

2) Les marges bénéficiaires des commerçants sont à comprimer et les intermédiaires inutiles sont à éliminer dans la mesure du possible. Puis les commerçants devront s'orienter dans leurs achats vers les pays où les prix sont, pour des raisons de change ou autres, les plus avantageux. A cet égard, la politique des prix doit être étroitement liée aux travaux du Comité des Priorités. Sans considérer la provenance des marchandises, le Comité ne doit admettre à l'importation que les produits qui, à qualité égale, sont le meilleur marché.

3) En ce qui concerne les fabricants ils auront à se livrer au dur travail de réduire les coûts de production et d'augmenter la productivité de leurs entreprises par l'introduction de meilleures méthodes de travail et par la modernisation de leur outillage.

4) Enfin il faudra procéder à la rationalisation et à l'éducation de notre Agriculture en vue d'une adaptation aux exigences et possibilités des marchés mondiaux.

Il convient en effet de se souvenir que le soutien d'activités non viables ne peut se faire qu'au détriment de l'ensemble du pays. La solution des difficultés contre lesquelles doivent lutter certaines activités, ne doit donc pas se trouver dans un maintien artificiel des prix, mais plus opportunément dans la voie ardue des améliorations techniques, des réorientations et des réorganisations indispensables.

En ce qui concerne la politique économique en général, il y a lieu de distinguer entre les mesures

immédiates, inspirées par la nécessité de pallier aux difficultés les plus graves du moment, et les mesures économiques de plus longue haleine.

La tâche la plus urgente était certes d'assurer le ravitaillement de la population. Simultanément il fallait pourvoir à la reprise progressive de l'activité économique et d'approvisionner l'industrie en matières premières. En dépit des circonstances les plus difficiles des progrès sensibles ont été accomplis notamment dans le secteur sidérurgique, comme nous l'avons déjà vu.

Il ne faut pas perdre de vue que le Grand-Duché, petit pays dont l'existence économique dépend du commerce international, n'est pas une entité économique distincte, mais forme une partie d'un ensemble économique : l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise. Nous devons donc placer la politique économique de notre pays dans ce cadre, c'est-à-dire, nous devons considérer la communauté économique belgo-luxembourgeoise comme un fait, laissant entièrement de côté la question de savoir, si cette communauté est bonne ou mauvaise.

En ce qui concerne la politique économique à suivre dans l'avenir, la nécessité se dégage de faire notre possible pour produire le mieux possible aux prix les plus bas.

Etant donné que l'outillage de la plupart des entreprises luxembourgeoises est usé et dépassé par celui des Américains et des Anglais, il importe tout d'abord de s'inspirer de l'exemple de ces pays et de faire tout effort nécessaire pour nous mettre à la hauteur des derniers progrès de la technique et de l'organisation.

Il faudrait donc que les Groupements ou Fédérations resp. branches d'industries intéressées organisent, avec l'aide de l'administration des voyages et visites à l'étranger pour pouvoir puiser dans les réalisations achevées par nos grands alliés.

Ensuite, si nous voulons vaincre la concurrence étrangère par le fini, la perfection et l'originalité de nos produits, nous devons porter tous nos soins sur la formation d'une main-d'œuvre qualifiée.

Une autre question se pose encore ; elle se dégage tout naturellement de la structure économique de notre pays. Cette dernière est basée sur l'agriculture et l'industrie sidérurgique. La sidérurgie constitue pour ainsi dire la seule industrie du Grand-Duché. Si cette industrie ne travaille pas, toute l'économie est stagnante, comme l'expérience l'a montré. Le fait que nous ne disposons pas d'une industrie moyenne suffisamment importante, présente des inconvénients manifestes. En effet, si l'on considère les autres pays, par exemple la Belgique où l'industrie moyenne représente 80% de l'ensemble de l'industrie, nous constatons que les entreprises industrielles y fleurissent de nouveau et travaillent à plein rendement, alors que notre industrie sidérurgique n'atteint que 45% de sa production d'avant-guerre. Si donc nous voulons préparer notre avenir, il est hors de doute que des chemins nouveaux doivent être suivis. C'est pourquoi nous devons tâcher en tout état de cause et en tout premier lieu de moderniser l'outillage et de nationaliser les in-

dustries existantes et parallèlement avec cette action d'adaptation nous devons nous efforcer, par la création de nouvelles industries, d'avoir une industrie plus diversifiée, susceptible de mieux équilibrer notre économie nationale.

Nous devons ensuite tourner nos yeux vers la réalisation urgente d'un autre problème de toute première importance pour le Luxembourg, c'est celui de :

Nos représentations commerciales à l'étranger.

Il est depuis longtemps un fait acquis que les pouvoirs publics doivent collaborer intimement avec l'initiative privée pour maintenir et augmenter la puissance d'exportation d'un pays.

La Grande-Bretagne, elle-même grande puissance économique, libérale encore le lendemain de la première guerre mondiale, s'est pliée à cette nécessité et les Etats-Unis eux-mêmes ont perfectionné au plus haut degré les procédés officiels pour favoriser et augmenter l'exportation.

Chez nous qui vivons presque exclusivement de l'exportation, l'Etat doit en ce moment précis faire l'impossible pour seconder par ses moyens l'initiative sur les marchés d'exportation.

Heureusement que notre allié économique dispose à ce sujet d'une organisation qui ne le cède presque en rien aux organisations des grandes puissances économiques et qu'on s'efforce constamment à perfectionner. Seulement nous avons des intérêts spécifiquement luxembourgeois à défendre sur les marchés d'exportation et parfois même sur les marchés les plus éloignés.

Avec la meilleure volonté du monde les agents belges ne sont pas toujours en mesure de défendre nos intérêts en toute connaissance de cause.

C'est là que le Gouvernement luxembourgeois doit intervenir.

Il est absolument indispensable pour que notre commerce d'exportation se maintienne et se développe que nous créions les organismes répondant à nos besoins et à nos possibilités, organismes qui soient capables de collaborer avec les organismes belges, que je viens de citer, pour seconder l'initiative privée là où ses moyens ne suffisent plus.

Comme mon collègue, le Ministre du Commerce Extérieur, a relevé hier dans son exposé, l'étude de l'ensemble de la question est poussée assez loin ; le problème est également soumis à l'avis du Conseil de l'Economie Nationale de sorte que nous pourrons bientôt entrer dans la voie des réalisations.

Je répète toutefois que nous devons tâcher de faire quelque chose qui puisse rendre vraiment des services palpables de sorte que les frais indispensables seront largement compensés. Dans cet ordre d'idées et en présence des moyens limités matériels et techniques de notre petit pays, je me permets de suggérer une solution pratique immédiate, qui consisterait dans l'utilisation éventuelle des systèmes de vente à l'étranger de nos grandes Compagnies exportatrices luxembourgeoises, à compléter éventuellement par des arrangements complémentaires à faire avec une firme anglaise pour l'Empire britannique et une firme française pour l'Empire Colonial Français. Ainsi nous serons en présence d'une organisation de vente et d'information cou-

vrant le monde en entier, organisation versée dans toutes les questions de débouché et de technique. Ces postes auraient, là où c'est possible, l'appui officiel de nos représentants diplomatiques et consulaires et pourraient rendre directement et sans occasionner de frais extraordinaires aux intéressés, des services de tout premier ordre à nos industries et établissements commerciaux et à l'économie du pays.

Un premier pas a été accompli dans cette direction par la création récente de la Chambre de Commerce Luxembourgeoise pour les Etats-Unis à New York.

Quoique nous soyons encore loin du but à atteindre, on peut, nous semble-t-il, dire que le petit peuple luxembourgeois trouvera dans ses qualités d'ordre et de travail, dans son âpre désir de réussir et dans sa confiance en l'avenir, les ressources nécessaires à la restauration d'un équilibre économique sain, tant à l'intérieur du pays que dans ses relations avec l'étranger.

Mais il convient que nous abandonnions définitivement une politique économique faite de routine et d'improvisations, si nous désirons effectivement que notre pays se dirige et avance dans la voie du progrès économique.

Pour élaborer une politique économique rationnelle et pour coordonner les divers secteurs de la vie économique dépendant plus ou moins directement de l'Etat, des études approfondies des facteurs de la vie économique sont nécessaires. Ces études doivent permettre de donner aux nombreux problèmes que pose la politique économique moderne, des solutions adéquates. Sur ce point il existait dans notre pays une lacune particulièrement grave. C'est pourquoi, par l'arrêté grand-ducal du 27 juillet 1945 un Service d'Etudes et de Documentation Economique fut créé.

Ce service a pour mission l'étude des problèmes relatifs à la structure et à l'organisation de l'économie du pays et plus particulièrement des questions d'orientation et de réadaptation. Ce Service d'Etudes qui est rattaché à mon Ministère peut aussi être chargé d'études et d'enquêtes spéciales par les autres départements du Gouvernement.

Il se compose de quatre chargés d'études, dont l'un assume les fonctions de chef de service d'études, d'un secrétaire et de plusieurs commis et expéditionnaires. Le chef de ce service assure en même temps la coordination entre son service et l'Office de statistique générale.

Parmi les études entreprises, je me contente de mentionner celles sur les Réparations de guerre, sur les travaux de la Conférence Agricole de Québec, la réforme de l'index du coût de la vie, la politique des prix, l'union économique belgo-hollando-luxembourgeoise etc. Ce service d'études compte publier prochainement un « Répertoire de la Production Luxembourgeoise », contenant tous renseignements utiles sur les produits fabriqués et les fabricants du Grand-Duché de Luxembourg.

D'autre part, le Service d'Etudes collabore avec l'Office de Statistique à l'établissement des statistiques les plus courantes. Enfin il prend une part très active aux travaux du Comité d'Etudes pour le

Redressement Economique et du Conseil de l'Economie Nationale.

Ce dernier organisme a été institué par arrêté grand-ducal du 4 août 1945. Il comprend 17 membres en dehors d'un président, d'un vice-président et d'un secrétaire général. Le Conseil est assisté dans sa tâche par des membres-experts.

Parmi les problèmes de réorientation et de structure économique, qui font partie de son programme, le Conseil a étudié la question de la main-d'œuvre, celle de la création éventuelle d'industries nouvelles et la recherche des causes qui ont déterminé le déclin de certaines industries luxembourgeoises.

D'autres problèmes sont mis à l'étude et traiteront de la politique agraire, de la politique industrielle, des salaires du commerce ainsi que de l'artisanat.

L'activité de la statistique générale depuis octobre 1944

Dans le secteur agricole l'Office de statistique a activé dès le premier jour de la libération les travaux du relèvement des superficies en 1944, afin de pouvoir remettre le plus vite possible au service du ravitaillement les données nécessaires à l'évaluation des stocks disponibles en produits agricoles.

Pendant l'année 1945 il a été procédé :

en février, à un recensement des superficies ensemencées de céréales d'hiver ;

en février également, à un recensement du bétail, effectué dans des conditions très difficiles, un grand nombre de bétail ayant été évacué à cause des événements de guerre ;

en mai, à la reprise du service des renseignements sur l'état des cultures dont les résultats ont été transmis dans des rapports mensuels aux départements intéressés ;

en juin 1945, au relèvement général et périodique des superficies, devant servir, entre autre, à la répartition éventuelle des primes à l'agriculture ;

en novembre, à l'estimation du rendement moyen des récoltes ;

et en décembre, à un recensement général du bétail.

En 1946, au mois de mai prochain, il sera procédé à un nouveau relèvement général des superficies. Ce relèvement, périodique, est effectué à la même époque, également par notre partenaire d'union économique et sera combiné dans les deux pays avec un recensement du bétail. Les arrêtés, instructions et formulaires y relatifs sont en voie de préparation.

Enfin un autre recensement du bétail, indispensable pour les besoins du ravitaillement, est prévu pour le mois de décembre 1946.

Dans le secteur démographique, au jour de la libération, les travaux de dépouillement du mouvement de la population — mariages, naissance, décès et divorces — ont été en retard à partir de l'année 1941. Depuis, les travaux ont été activés et aujourd'hui les résultats généraux des années 1941, 1942, 1943 et 1944 sont à jour. L'année 1945 sera terminée sous peu.

Au mois de juillet 1945, l'Office a reçu l'ordre de préparer un recensement de la population en

vue des élections du mois d'octobre. Les travaux préparatoires ont été bâclés dans le plus bref délai possible et le recensement a pu avoir lieu le 20 août 1945. Les résultats en ont été transmis au Gouvernement le 17 septembre.

Il va sans dire que dans ce bref délai il n'a pu être procédé qu'à la fixation de la population politique de chaque commune et section de commune dans le seul but de fixer le nombre des députés et des conseillers à élire.

Tout autre dépouillement concernant la composition des ménages, l'âge, le sexe, la nationalité, le logement, etc., etc. a dû être laissé en suspens, en égard au surcroît de besogne de l'Office de statistique et en prévision, notamment, du recensement en commun avec la Belgique qui aurait dû avoir lieu en décembre 1945. Le Gouvernement belge, cependant, en présence de la situation non encore normale, a différé ce recensement d'une année.

L'Office de statistique sera donc obligé de procéder, le 31 décembre prochain, en même temps que la Belgique, à un recensement général de la population. Il sera fait en même temps un recensement général des industries. Le dernier recensement des industries ayant eu lieu dans le Grand-Duché en 1907, le nouveau recensement prévu comblera une grande lacune. Les travaux préparatoires en ont déjà commencé. Il est évident que ce sera une tâche de très grande envergure pour laquelle des crédits spéciaux et du personnel supplémentaire devront être mis à la disposition de l'Office de la statistique générale.

Parmi les travaux périodiques de l'Office figurent encore le relèvement mensuel des prix de bétail pour l'établissement des nombres-indices, ainsi que la confection de l'Annuaire officiel, de l'Aperçu statistique et du Bulletin trimestriel. Le nouveau Annuaire officiel 1946 est sous presse.

Attendu qu'aucune publication n'en a pu être faite depuis 1940, que beaucoup des administrations existants ont été complètement bouleversées et qu'un grand nombre de nouvelles administrations ont été créées depuis, le rassemblement des données pour le nouvel annuaire, leur compulsion et leur mise à point n'ont pu être faits qu'avec de grandes difficultés.

La publication du bulletin périodique et de l'aperçu statistique n'a pu être reprise jusqu'ici, un certain nombre d'administrations n'ayant pas encore été à même de mettre les données afférentes à la disposition de l'Office de statistique.

Conformément aux instructions du Gouvernement l'Office de Statistique a encore été chargé de recevoir, à partir de décembre 1944, les déclarations des billets de banque français, prévues par l'arrêté grand-ducal du 3 novembre 1944, ainsi que les déclarations de titres luxembourgeois et étrangers, prévues par l'arrêté grand-ducal du 4 novembre 1944. En ce qui concerne les billets de banque français, 13.000 déclarations environ, présentées par 60 instituts de banque, d'une valeur totale de 65 millions, ont été enregistrées et classées alphabétique-

ment. Des listes alphabétiques en ont été dressées en quadruple exemplaire pour être remises à l'institut des Changes et à la Direction des Contributions.

Les déclarations de titres luxembourgeois et étrangers ont été transmises en trois exemplaires, à l'Office de la statistique générale. Un certain nombre de ces déclarations comportent jusqu'à 30 lignes qui ont dû être contrôlées pour constater l'identité des inscriptions sur les différents exemplaires. Un des exemplaires a été retourné aux déclarants, un deuxième a été remis à la Direction des Contributions, un troisième est gardé dans les bureaux de l'Office de la statistique. Les quelque 25.000 déclarations reçues représentent donc le maniement de 75.000 formulaires et le contrôle d'un million d'inscriptions environ.

En dehors de tous ces travaux ordinaires et extraordinaires, pour la plupart de grande envergure, l'Office de statistique a dû fournir encore des rapports, des avis et des renseignements sans nombre, demandés par les autorités, par les communes, par les troupes alliées, par l'UNRRA, par les administrations et par des particuliers tant de l'intérieur que de l'étranger.

L'activité de l'Office de Récupération

Economique Luxembourgeois. « Orel ».

L'Office de Récupération Economique Luxembourgeois a été institué par arrêté grand-ducal du 1^{er} août 1945, (Cet arrêté, publié au *Mémorial* N° 40 du 11.8.45, page 446) qui règle la gestion et le fonctionnement de cet office et fixe la mission lui incombant.

A. But et Fonctionnement.

La mission dévolue à l'Office de Récupération Economique comprend essentiellement la récupération en Allemagne des biens enlevés en son temps, d'une manière quelconque, par l'occupant.

La première tâche de l'Orel consiste donc à dresser l'inventaire de ces biens qui concernent notamment l'équipement industriel lourd et léger, les machines agricoles, le matériel roulant, le cheptel, etc. La déclaration des pertes subies se fait à l'aide de formulaires spéciaux qui devront contenir autant que possible les caractéristiques des biens revendiqués ; (des indications sur leur emplacement, ainsi qu'une courte relation des circonstances dans lesquelles ils ont disparu par suite des mesures spoliatrices de l'occupant.

Ces listes d'inventaire centralisées et groupées par les soins de l'« Orel » déterminent :

- a) Le volume et la valeur des biens à rechercher.
- b) Le programme des investigations à entreprendre.

Ces listes seront également remises aux Gouvernements Militaires des différentes Zones d'Occupation dont les services « Restitutions-Réparations » ou « Restitution Control Branch » collaborant activement avec nos missions envoyées ou entretenues sur place.

L'Office de Récupération Economique Luxembourgeois est géré par un Comité de Direction, composé de 3 membres. Sa liaison avec la Commis-

sion Interalliée à Berlin est assurée par la Mission Militaire Luxembourgeoise, tandis que les officiers de liaison nommés par le Gouvernement représentent ses intérêts auprès des Gouvernements Militaires à Baden-Baden, britannique à Bad-Oeyenhause et américain à Francfort-Hœchst.

Les services de l'Orel, installés Bd. Joseph II, N° 5, reçoivent la déclaration des biens spoliés, coordonnent l'activité des missions de recherches et règlent toutes les questions qui se posent par le déroulement des opérations tant vis-à-vis de l'Office des Dommages de Guerre, de l'Office des Sequestres etc. . . . que vis-à-vis des déclarants mêmes. Par l'entremise des officiers de liaison, un contact permanent est maintenu avec les Gouvernements Militaires en Allemagne occupée.

Il convient de relever qu'une première mission de recherche n'a pu opérer en zone occupée qu'au mois d'octobre dernier.

B. Volume des Demandes de Recherches :

Le nombre des dossiers reçus par l'« Orel » fin mars dernier s'élève à 856 et porte sur une valeur totale de

frs 1.296.534.080 —

se décomposant comme suit :

a) Mat. de chem. de fer	1.155.159.580 —
b) Véhicules automobiles	33.540.000 —
c) Machines, équipement industriel et agricole	26.580.000 —
d) Produits finis, marchandises textiles, etc.	28.695.000 —
e) Fusils de chasse	9.929.500 —
f) Actions, Titres, etc.	13.670.000 —
g) Vins, Vivres, etc.	7.856.000 —
h) Mobilier, Instal. de bur.	4.358.000 —
i) Bétail	11.194.000 —
j) Bois	1.897.000 —
k) Divers	3.655.000 —

fr. 1.296.534.080 —

On peut donc dire qu'en chiffres ronds les recherches confiées à l'« Orel » portent sur 1.155.000.000 — frs de matériel de chemin de fer et sur 141.000.000 — de biens privés.

III. C. Répérages et Récupérations :

1) Matériel de Chemin de fer

Sur 40 locomotives enlevées à l'ancienne Société des Minières et Chemins de Fer Prince Henri, il a été possible, en collaboration étroite avec les Chemins de Fer Luxembourgeois, de réparer de façon certaine ;

8 locomotives en Zone Américaine
 3 locomotives en Zone Britannique
 15 locomotives en Zone Française
 soit 26 locomotives ou 65% du parc détenu.

De ces 26 locomotives, 14 ont été restituées à la Compagnie des Chemins de Fer Luxembourgeois à la date du 1^{er} avril 1946, dont 12 en provenance de la zone française et 2 en provenance de la zone britannique.

Des pourparlers assez difficiles sont actuellement en cours avec les Autorités Américaines pour le rapatriement des 8 locomotives identifiées en zone américaine. Mais nous sommes convaincus que

nos amis américains, qui nous ont toujours bien traités, finiront par reconnaître nos droits et cesseront bientôt leur résistance. Nous espérons donc recevoir dans un proche avenir les 8 locomotives en question, dont notre pays a un besoin urgent.

4 locomotives Guillaume-Luxembourg ont été retrouvées jusqu'à présent en zone française. Leur retour à Luxembourg s'effectuera prochainement.

En outre, il est très probable qu'un certain nombre de locomotives luxembourgeoises se trouve en Autriche et en zone d'occupation russe. Nous y ferons des recherches aussitôt que possible et tâcherons de rapatrier également les locomotives à réparer dans ces régions.

La question de la récupération des wagons est d'une grande importance. La solution en est étudiée en ce moment par l'Ecito sur un plan d'ensemble international. (Au cours des mois derniers le recensement du matériel roulant a été fait par les soins de l'Ecito et nous croyons que cette opération aura comme résultat le repérage d'un grand nombre de locomotives et wagons luxembourgeois.)

2. Péniches.

L'autorité occupante avait confisqué un nombre important de péniches appartenant à des ressortissants luxembourgeois. L'ennemi a utilisé ces péniches non seulement pour effectuer des transports, mais dans certains cas pour la construction de ponts provisoires.

Les bateliers luxembourgeois possèdent au total quelque 64 péniches. Jusque fin mars 1946 une vingtaine de demandes de récupération sont prévues à l'« Orel » de la part des bateliers. 22 péniches ont été localisées, renflouées et débloquées depuis.

3. Véhicules Automobiles.

Un grand nombre de véhicules automobiles a été enlevé par l'ennemi. Beaucoup de ces voitures ont été détruites lors des opérations de guerre. D'autres ont été camouflées et démontées par les allemands ou se trouvent maintenant entre les mains de militaires alliés, de sorte qu'il nous est très difficile de faire des repérages.

Nous avons cependant pu rapatrier jusqu'ici 25 automobiles et auto-camions. (Ce qui n'est guère appréciable en comparaison à la quantité importante).

4. Vins.

Malgré des négociations ardues il n'a pas été possible à l'OREL jusqu'ici de récupérer une partie des vins volés.

Les autorités françaises ont adopté le point de vue que le vin allemand représente pour eux une marchandise avec laquelle elles peuvent se procurer une partie des dollars nécessaires pour alimenter la zone occupée en blé américain. C'est principalement pour cette raison que les Français n'ont pas encore donné suite à notre demande.

Cependant l'OREL a eu des promesses et nous croyons que dans un avenir prochain, les Français, avec lesquels nous entretenons les meilleurs rapports, seront disposés à nous céder une importante quantité de vin de remplacement, étant donné que c'est presque impossible d'identifier à l'heure qu'il est, le vin luxembourgeois enlevé.

5. Cheptel.

L'OREL a rapatrié jusqu'ici 91 chevaux et 8 bœufs. Ce bétail se trouvait généralement dans les mains de Tyroliens qui avaient été implantés dans notre pays pour remplacer les paysans luxembourgeois déportés. Nous espérons pouvoir récupérer encore une partie appréciable du cheptel spolié.

6. Fusils de chasse.

Il nous a été impossible jusqu'ici de récupérer des fusils de chasse parce que ceux-ci ont été ou bien cachés par les Allemands ou bien pris par les militaires alliés, qui ne veulent pas les rendre.

7. Questions financières

L'OREL a repéré en Allemagne des sommes importantes appartenant à des Luxembourgeois, et les recherches continuent. Il est recommandable de négocier avec les alliés la mise en valeur de ces sommes. Nous avons aussi récupéré des documents, importants réclamés par les communes et le séquestre.

8. Bois.

Les autorités françaises nous ont permis en principe la récupération du bois acheté et payé pendant l'occupation par des ressortissants luxembourgeois à condition que ce bois se trouve encore sur place.

De cette façon il nous a été possible de récupérer 2.810 m³ de bois sur une quantité totale réclamée de 8.700 m³.

9. Divers.

Des quantités importantes de peaux, tabacs, chaussures etc. ont été récupérées par nous dans des conditions difficiles.

D. Résultats de Perspectives.

Le total des récupérations faites jusqu'ici s'élève à environ : 35 millions de francs.

En plus nous avons repéré des objets d'une valeur d'environ 25 millions de francs, dont nous attendons le rapatriement prochain.

Les résultats obtenus par l'OREL jusque fin mars et chiffrés plus haut ne tiennent pas compte des services rendus par notre Office à différentes communes ou aux Caisses d'Epargne par le rapatriement de documents comptables et autres et par le repérage et le blocage de gros avoirs en Reichsmarks enlevés par l'occupant. L'OREL continuera ses efforts en vue de repérer les sommes enlevées, d'en établir l'importance et de les faire bloquer.

Nous avons pu faire librement toutes les recherches nécessaires en zone française et c'est dans cette zone que nous avons eu le plus de succès.

Les Américains nous ont accordé quelques restitutions généralement après des négociations difficiles.

Mais malgré tous nos efforts, les résultats obtenus en zone anglaise sont restés très minimes. Cela provient surtout du fait que les Anglais admettent seulement nos officiers de liaison dans leur zone et ne permettent pas à nos agents d'y pénétrer. Il se trouve dans cette zone du matériel industriel, du cheptel, etc. dont nous connaissons l'emplacement. Nous l'avons signalé aux Anglais, mais le rapatriement se fait toujours attendre.

Jusqu'à présent, les autorités occupantes n'ont autorisé la restitution qu'à l'identique, après production d'un constat de reconnaissance signé par le détenteur actuel et l'OREL et visé en plus par un officier du contrôle des biens du Gouvernement Militaire. Le principe du remplacement des biens disparus n'est pas encore admis, bien que son application à certaines catégories de biens comme p. ex. le vin, soit du plus haut intérêt. Nous continuons cependant tous nos efforts dans ce sens et d'après les assurances qui nous ont été données à Baden-Baden, nous gardons bon espoir de le voir admettre provisoirement pour une catégorie de biens qui est, à part le cheptel, justement le vin.

Aussi avons-nous présenté à Baden-Baden une demande en remplacement du vin volé dans les caves coopératives de la Moselle. Cette demande qui porte la date du 28 décembre 1945 et s'élevant à une quantité de 10.000 hl est actuellement à l'étude à Baden-Baden et à Paris.

Une autre question qui fait l'objet des préoccupations de l'OREL est celle qui a trait aux marchandises achetées et payées en Allemagne par des ressortissants luxembourgeois pendant l'occupation mais qui à l'époque, pour des raisons de force majeure n'ont pu être livrées au pays. Cette question est traitée en zones américaine et britannique par les Services « Trade and Commerce » qui doivent encore nous donner leur accord tandis que les Français admettent ces biens, devenus propriété luxembourgeoise, au bénéfice de la Restitution.

L'application généralisée de ce principe dans toutes les zones d'occupation serait évidemment d'une grosse valeur pour l'industrie et le commerce luxembourgeois.

Ce principe a déjà joué en zone française pour la question du bois et il permettra très prochainement le transport à Luxembourg d'une certaine quantité de vin.

Il convient encore de relever qu'une très grande partie des déclarations reçues par l'OREL ne comportent aucune indication quant à la destination

donnée aux biens enlevés pendant l'occupation. Toutefois les ordonnances promulguées récemment par les différents Gouvernements Militaires font obligation aux Allemands de faire la déclaration de tous les biens ayant fait l'objet de spoliations, pillages ou vols au détriment de ressortissants des Nations Unies. Ces déclarations doivent être faites pour le 1^{er} avril et le recensement ainsi établi permettra certainement de retrouver une quantité appréciable de biens, dont l'emplacement actuel nous est inconnu.

En conclusion, nous pouvons dire que si la récupération restait limitée à l'identique, l'activité de l'OREL serait forcément limitée dans le temps et dans les résultats.

Son extension par l'admission de la notion du remplacement ouvrirait toutefois un très vaste champ d'action qui toucherait directement le chapitre des Réparations à recevoir de l'Allemagne.

Après ce tour d'horizon assez vaste, je tiens à vous remercier, Messieurs, de toute votre grande patience.

Et pour finir, je voudrais attirer l'attention sur le fait que des pays amis qui nous entourent, se battent avec des difficultés très sérieuses et parfois angoissantes. Comme des liens de solidarité internationale nous unissent à ces pays, il faut que nous soyons conséquents, disciplinés et il faut que nous aidions dans la mesure du possible. Que notre aide ne soit pas isolée, mais produite en bloc.

Notre pays dispose d'un potentiel très élevé de production, grâce à son sol et grâce à la capacité de travail développée par tous les Luxembourgeois. Servons-nous de ce potentiel pour permettre à notre pays une reconstruction rapide de nos régions dévastées, un rééquipement conforme aux exigences techniques modernes des ateliers de nos artisans et de nos industriels, aussi bien que de nos usines, afin que nous puissions, pour le plus grand bien de tous, reprendre la place que l'économie luxembourgeoise avait acquise avant la guerre dans l'économie internationale.

Funérailles de M. Gaston Diderrich.

Les funérailles du regretté bourgmestre de la ville de Luxembourg ont eu lieu jeudi le 2 mai 1946.

Dès 8 heures du matin, le cercueil était exposé dans le peristyle de l'Hôtel de Ville plongeant dans une mer de fleurs. Une garde d'honneur composée tantôt de membre du conseil communal, tantôt d'employés communaux entourait le défunt.

Le défilé ininterrompu du public venant s'incliner devant la dépouille mortelle de son bourgmestre, a duré du matin jusqu'à la levée du corps. A celle-ci s'étaient présentés : Monsieur Alfred *Laesch*, Maréchal de la Cour grand-ducale, représentant S.A.R. Madame la Grande-Duchesse ; MM. les Ministres *Dupong*, *Bech*, *Konsbruck*, le Conseil Municipal, les représentants de l'Armée ; la haute Magistrature, les représentants du Barreau, le bourgmestre de Bruxelles Monsieur *Van de Meulebroeck* ; les maires de Nancy et de Metz etc.

Du corps diplomatique entre autres Monsieur George P. *Waller*, Chargé d'Affaires des Etats-Unis, le Vicomte *Berryer*, Ministre de Belgique, ainsi que les attachés militaires français et russe.

Monsieur le Chanoine H. *Schmit* présida aux cérémonies funèbres. Après la bénédiction du corps Monsieur Lambert *Schaus*, premier échevin, nonça devant le cercueil le discours suivant :

Monsieur le Maréchal de la Cour,
Excellences,
Chers collègues,
Mesdames, Messieurs,
Chers concitoyens.

Dans la vie des hommes et des peuples, il est des heures où l'on sent plus intensément la fragilité tragique de la destinée humaine. L'homme est certes le roseau pensant qui agit et s'agite, mais c'est aussi le roseau que le plus faible coup de vent peut fléchir et briser.

Il y a un mois à peine, cet Hôtel de Ville était rempli d'allégresse. Le Collège Echevinal, le Conseil Communal, l'Administration Municipale — et avec eux toute la population de la Ville — venaient de fêter le 25^e anniversaire de l'entrée en fonction de leur Premier Magistrat. Les représentants de tous les partis célébraient, par delà toutes les divergences de vue politiques, en M. Gaston *Diderich* le Grand Bourgmestre de la Capitale ! En son discours de réponse, empreint d'une émotion contenue, M. le Bourgmestre *Diderich* soulignait que la journée qu'il venait de vivre, se trouvait en contradiction flagrante avec les paroles d'Aristide *Briand* qui disait un jour à la Chambre : « Faut-il que je meure pour qu'enfin vous reconnaissiez mes mérites ? » Et notre vénéré Bourgmestre d'ajouter : « Eh bien, moi, je vous dirai : Permettez-moi encore de vivre après tout le bien que vous avez dit de moi ! » Hélas, le lendemain, en pleine séance de la Chambre des Députés, au moment même où il prononçait un grand discours, notre député-maire s'effondra sous le coup d'une maladie dont il ne devait plus se relever. Il a eu la plus belle fin qu'un homme d'action puisse souhaiter : il est mort à la tâche.

Au nom de la Ville de Luxembourg, je viens m'incliner bien bas devant la dépouille mortelle de notre Grand Bourgmestre. Je viens dire à sa famille explorée que nous nous associons de tout cœur à son deuil et je m'empresse de proclamer devant cette haute assemblée combien grande est la perte que la Ville de Luxembourg vient de subir en la personne de M. Gaston *Diderich*.

L'histoire de notre Ville est presque millénaire. Il existait certainement, même avant le XIII^e siècle, un corps de justice échevinal à Luxembourg, mais ce n'est qu'à partir de la Charte d'Affranchissement, octroyée en août 1244, que la Municipalité proprement dite fut organisée. Cependant, la Municipalité selon nos conceptions modernes ne vit le jour qu'au début du XIX^e siècle. Depuis 150 ans, bien des maires et bourgmestres se sont succédé à la tête de notre Administration Communale. Parmi eux, seul François *Scheffer* occupait, pendant la première moitié du dernier siècle, le poste du Premier Magistrat 22 années non consécutives. Aucun Magistrat n'a été aussi longtemps en fonction que le regretté Bourgmestre Gaston *Diderich*. Durant un quart de siècle, il a présidé aux destinées de notre Cité et il a laissé à tout jamais l'empreinte de sa forte personnalité dans notre Administration Communale.

Quand, en 1921, le jeune avocat Gaston *Diderich* fut appelé à la Présidence du Conseil Municipal de Luxembourg, il y avait de grands et graves problèmes à résoudre. De plusieurs communes, il fallait former, forger une grande Administration Centrale. Il s'agissait de résoudre des questions d'urbanisme et d'hygiène sociale. Le Bourgmestre Gaston *Diderich* a merveilleusement réussi à cette tâche. C'est grâce à son énergie, à sa clairvoyance et à son dévouement que la Ville de Luxembourg est aujourd'hui une agglomération spacieuse et saine qui possède une administration moderne et bien outillée. Gaston *Diderich* restera pour tout jamais le grand administrateur de la période d'entre-deux-guerres.

Mais il ne lui suffisait pas de rendre notre Cité plus belle et plus confortable, il voulait encore assurer à la Ville de Luxembourg son rôle de Capitale. La grandeur des villes ne se calcule pas d'après le nombre de leurs habitants ; l'esprit qui les anime est la mesure de leur importance. Le Bourgmestre Gaston *Diderich* a su faire de la Ville de Luxembourg une des Capitales de l'Europe. Continuant les efforts de ses prédécesseurs, secondé par des collaborateurs intelligents, il a fait de Luxembourg une des plaques tournantes du tourisme international. Innombrables sont les Congrès internationaux qui, durant ces 25 dernières années, se sont réunis dans nos murs. Sous l'égide de notre regretté Bourgmestre, notre Ville a entretenu des relations cordiales avec les grands pays démocratiques qui sont nos voisins, et avec les principales villes de ces pays. La présence à ces funérailles officielles des représentants diplomatiques des Grandes Nations amies et de délégations de nombreuses municipalités de l'étranger est pour la Ville de Luxembourg un objet de légitime fierté en même temps que le vivant témoignage de l'estime que nos amis étrangers ont portée à notre cher Bourgmestre.

Le Bourgmestre *Diderich* ne voyait pas sa mission terminée en procurant à ses concitoyens le confort matériel et le progrès social. Il lui tenait à cœur de propager dans notre Cité le goût et le culte de l'Art. Amateur et admirateur des arts lui-même, il en était le grand animateur parmi nous. Gaston *Diderich* savait que rien ne repose l'esprit et ne reconforte l'âme comme la jouissance artistique. Ses écrits et ses discours étaient marqués au sceau d'une haute culture et d'un goût parfait, ils étaient émaillés de citations poétiques. Les poètes, ses amis, auront — j'en suis certain — bercé de leurs doux chants ses derniers instants, qui n'étaient qu'un court sommeil avant le réveil dans l'au-delà.

Mais Gaston *Diderich* était encore et avant tout peut-être un homme politique. Il avait cette saine et légitime ambition que donne à l'homme de valeur la conscience de sa force morale et de ses qualités intellectuelles. Occuper un poste de commande dans l'hierarchie politique, c'est avoir avant tout la possibilité de réaliser de grandes idées et de grands projets. Servir le bien commun en travaillant sur le plan politique, c'est implicitement susciter autour de soi la rivalité et la jalousie. Ce serait faire injure à un homme politique que de dire qu'il n'avait pas d'adversaire, car les façons de concevoir et les voies de réaliser le bien commun sont multiples. Mais les amis du député-maire *Diderich* tout comme ses contradicteurs politiques ont toujours reconnu et respecté en lui ce qu'il définissait lui-même dans son dernier discours comme l'idéal de sa carrière politique : « L'unité d'une vie faite de travail continu et de fidélité à une ligne de conduite claire et loyale. »

La valeur d'un chef se révèle à l'heure du danger. Le 10 mai 1940 a trouvé le Bourgmestre *Diderich* à son poste. Ensemble avec son Collège Echevinal — dont l'inoubliable Albert *Philippe* — il a fait plaquer sur les murs de notre Capitale son Manifeste courageux, protestant contre l'invasion infâme. Durant toute l'occupation, Gaston *Diderich* n'a pas capitulé devant l'opresseur, et à l'aube du 10 septembre 1944, il a vaillamment repris le gouvernail

dans ses mainstremlantes d'émotion. A nouveau il adressa à la population de la Capitale une Proclamation dont les termes resteront désormais historiques : « ... La vie réclame ses droits, tous ceux qui ont dans l'âme le sens de notre pays libre et indépendant, doivent sans retard s'atteler à la grande tâche d'aujourd'hui et demain.

« Ordre, Travail, Fraternité : voilà la politique à suivre dorénavant par tout bon citoyen.

« Préserver notre Patrie de plus graves dommages encore, remettre en mouvement les rouages arrêtés, reconstruire notre Cité, lui assurer une administration impeccable, voilà le lourd devoir qui est digne du cœur vaillant des meilleurs de ses enfants...

« Nous adressons une pensée de piété émue à tous les glorieux morts dont les croix de bois s'élèvent sur la longue route de l'Afrique au Luxembourg.

« Nous nous agenouillons devant la Statue de Notre-Dame de Luxembourg, Consolatrice des Affligés, qui, une fois de plus, a sauegardé, grâce à sa bienfaisante protection, la multiple splendeur ainsi que les liberté et franchise de notre Capitale.

« La besogne est à pied d'œuvre :

Tous à l'action dans une fraternité harmonieuse !

« Vive Luxembourg ! »

Un homme qui avait une conception si élevée de sa mission politique, était destiné à diriger la Capitale dans les temps difficiles de l'après-guerre. Gaston *Diderich* s'est vaillamment mis à cette tâche ; malgré sa santé fortement ébranlée, il voulait remplir jusqu'au bout son devoir. Et quand, après la consultation populaire de l'automne dernier, les partis politiques se sont groupés en Union Nationale, ils ont choisi Gaston *Diderich* comme chef.

Sous sa direction, tous les partis ont voulu collaborer pour assurer l'œuvre si nécessaire de redressement moral et de reconstruction matérielle. Hélas, notre Bourgmestre n'a pu achever cette œuvre, mais ses collaborateurs la continueront dans son esprit.

Cher Bourgmestre, il y a un an à peine, vous avez ramené, dans un cortège triomphal, notre vénérée Souveraine dans Sa Capitale et vous l'avez brillamment reçue en cet Hôtel de Ville. Aujourd'hui, un autre cortège quittera cette vieille maison communale, et derrière votre cercueil marchera le

Représentant de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse qui a daigné, par ce geste, marquer toute l'estime qu'Elle vous porte, à vous et à votre œuvre. Vous allez parcourir pour la dernière fois les rues de votre Capitale. Les drapeaux en berne vous salueront au passage, la foule vous accompagnera ou vous regardera passer, l'âme émue, les larmes aux yeux.

Et vous irez vous reposer, cher Bourgmestre, après les efforts et les fatigues d'une vie bien remplie, dans un coin paisible de votre belle Ville. La terre natale vous accueillera dans son sein maternel et les roses de Luxembourg que vous avez tant aimées, fleuriront sur votre tombe. Mais votre souvenir restera gravé dans notre mémoire. Votre nom, Gaston *Diderich*, sera inscrit à tout jamais dans le livre d'Or de la Ville de Luxembourg. Vous vous êtes érigé, dans les cœurs de vos concitoyens, un monument plus durable que l'airain.

Monsieur N. *Wirtgen*, président d'âge de la Chambre des Députés, en remplacement de Monsieur E. *Reuter*, président, retenu à l'étranger, retraça en termes concis la carrière politique du défunt, depuis son entrée à la Chambre des Députés jusqu'à sa fin inattendue. Enfin Monsieur *Hamélius*, orateur délégué du groupement démocratique et patriotique auquel appartenait le défunt, évoqua la figure du collaborateur politique et de l'ami personnel.

Puis le cercueil, porté par les membres du Collège échevinal, fut hissé dans le corbillard et le cortège interminable, dans lequel on remarquait surtout les centaines de couronnes se mit lentement en marche. Une foule émue bordait les rues du parcours qui conduit au cimetière Notre-Dame.

Après les absoutes des discours furent encore prononcés devant la tombe ouverte par Monsieur le bâtonnier Maurice *Neumann* au nom du barreau luxembourgeois, par Monsieur Gustave *Jacquemart* en ami de longue date et par Monsieur Alphonse *Arendt* relevant les mérites du défunt comme président des « Amitiés Françaises ».

La mémoire du grand bourgmestre restera gravée pour toujours dans la mémoire de la population de Luxembourg.

Etat des Recettes et Dépenses de l'Oeuvre Nationale de Secours Grand-Duchesse Charlotte.

Recettes :

Les comptes de recettes se sont soldés par	fr. 20.879.487 83
Les recettes se composent comme suit :	
a) Journée du 23 janvier 1945 et dons divers	4.621.274 34
b) Vente de cartes de Noël et de calendriers	92.068 —
c) Vente d'emblèmes lors de la journée du 23.1.45.	211.545 85
d) Recettes par tronc	21.210 50

e) Souscription fleurs pour S.A.R. Madame la Grande-Duchesse le 14.4.45.....	672.866 50
f) Recette de soirées, fêtes internationales etc.	808.915 14
g) Médailles commémoratives ...	252.803 05
h) Fonds National d'Epargne et autres organismes	770.440 80
i) Loterie Nationale (part de l'Oeuvre).....	210.924 15
j) Produit du supplément perçu sur la vente de timbres-poste.....	13.217.439 83
Total....fr.	20.879.487 83

Dépenses :

Les dépenses de l'Oeuvre se chiffrent à	fr.	20.276.947	32
Le détail s'établit comme suit :			
a) Premiers secours aux rapatriés		2.844.300	—
b) 1. Secours aux victimes de la guerre payés de la caisse centrale		3.429.258	50
2. Fonds mis à la disposition des comités communaux en vue de l'allocation de secours aux victimes de la guerre	11.014.000	30
		14.443.258	80
c) Achats d'effets d'habillement pour rapatriés et sinistrés, y compris les frais de transport des objets quêtés pour les sinistrés		1.127.182	95

d) Subventions à différentes œuvres (Croix Rouge, Ligue contre la Tuberculose, Pupilles de la Nation).....		1.303.000	—
e) Versements aux girls-guides et scouts pour services rendus ..		55.000	—
f) Remboursement à l'Oeuvre des Pupilles de la Nation.....		42.845	20
g) Frais de séjour de prisonniers politiques en Suisse		32.922	74
h) Achats divers (paquets aux rapatriés de Russie)		55.529	—
i) Frais de publicité		34.098	95
j) Compte d'ordre pour devises étrangères		29.709	85
k) Frais d'Administration (traitements, matériel etc.).....		309.099	83
Total ...fr.		20.276.947	32

Cérémonies du Memorial Day.

Pour la 2^e fois depuis la libération de notre pays fut célébré le 30 mai au Cimetière Militaire de Hamm le Memorial Day à la mémoire des soldats américains tombés dans la Bataille des Ardennes pour la cause de leur pays et celle des Nations Unies. Le Cimetière est situé dans un joli cadre de verdure au milieu des bois non loin du Scheidhof près du village de Hamm. Son aménagement a été terminé ces derniers mois grâce aux efforts de l'administration américaine du cimetière. En cette belle journée du 30 mai il ne présentait pas l'aspect rébarbatif et attristant d'un lieu de sépulture. Les 8400 tombes surmontées de leurs croix blanches en ordre impeccable étaient ornées chacune d'un petit drapeau américain et luxembourgeois.

C'est à 11 heures que la cérémonie débuta à Hamm en présence de L.L.A.A.R.R. Madame la Grande-Duchesse de Luxembourg, Monseigneur le Prince Félix, Monseigneur le Grand-Duc Héritier, des Membres du Gouvernement et de notables luxembourgeois.

Du côté américain le Général Keyes, commandant la troisième armée américaine et sa suite assistaient à la cérémonie, ainsi que Monsieur George P. Waller, Chargé d'Affaires des Etats-Unis à Luxembourg. Les aumôniers militaires des diverses confessions procédèrent à leurs rites respectifs d'invocation et de bénédiction. Puis le Général Keyes prononça une brève mais poignante allocution dans laquelle il exprima les sentiments d'orgueil, de tristesse et de gratitude qui animent les américains en ce Memorial Day. Il fit ressortir l'estime mutuelle et l'amitié qui ont fait choisir ce coin de sol luxembourgeois comme lieu de sépulture de soldats américains.

Son Excellence Monsieur Pierre Dupong, Ministre d'Etat exprima les sentiments que ressentent les Luxembourgeois. Il dit :

« On this Memorial Day, in the United States as well as the world over where American soldiers

have found their final resting place, we commemorate those who have given their lives fighting in the service of their country. It is a long and touching pilgrimage to follow the glorious and heroic road of American arms. From the glacial Aleutians to the tropical Polynesian and Philippine isles; from the burning deserts of North Africa to old Europe, the road is dotted with the graves of American boys. As crusaders for Right and Liberty, they fell, — some in the flower of their youth, others at the height of a brilliant career; among the latter, Luxembourg is privileged to shelter in its ancient soil the final remains of the two great American generals: George Patton, Jr., and Edwin C. Betts.

With the entire American nation we honor and keep alive the memory of its glorious dead. Luxembourg owes them eternal gratitude. It was the Third American Army, repeating the gesture of an older generation — the Thirty-Third Division in 1918 — that liberated us from the heinous German yoke for the second time in twenty-five years.

The American Army paid a terrible price for the liberation of Luxembourg. Seven thousand Americans died that Luxembourg might live. They are lying here in the Cemetery of Hamm, in this idyllic site midst the Luxembourg forests. The tree tops waving in the wind add a pious whisper to the prayers of the Luxembourgers bowing before the graves of their adopted sons.

On this Memorial Day the thoughts of more than eight thousand American families turn toward the cemetery of Hamm, toward the mortal remains of those they love. We say to them: Be comforted. Your sons, your brothers, your sweethearts rest in a friendly land. The Luxembourg people stand guard on their graves. They cherish them as their own. Your beloved dead have created between the great American nation and little Luxembourg indissoluble bonds of affection and gratitude. They

are not dead. They shall live forever in our memory as in yours. They are with Almighty God Who has recognized and rewarded their sacrifice.»

Les couronnes furent déposées par S.A.R. Madame la Grande-Duchesse, l'Armée américaine, le Gouvernement Luxembourgeois, le Conseil d'Etat et la Municipalité de Luxembourg. Trois salves déchirèrent l'air, puis une dernière sonnerie de clairon retentit au milieu d'un silence impressionnant. La musique militaire américaine joua l'hymne luxembourgeois, l'hymne américain fut joué par la musique de la Garde Grand-Ducale.

Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse guidée par le Général *Keyes* et les Princes allèrent ensuite déposer une couronne sur la tombe du Général *Patton* que rien ne distingue de celles de ses soldats.

La cérémonie officielle terminée les Luxembourgeois accourus de la ville fleurirent les tombes des soldats américains. Presque chaque tombe a été adoptée par une famille luxembourgeoise. Pendant tout l'après-midi une foule énorme défila devant les tombes de « ceux qui sont tombés pour que Luxembourg vive. »

Nouvelles diplomatiques.

Le 4 mai 1946 Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience Son Excellence Monsieur *Tryphon Triandafilacos*, Ministre de Grèce, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

* * *

Le 29 mai 1946 Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience Son Excellence Monsieur *Bent Fritz Falkenstjerne*, Ministre

de Danemark, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

* * *

Le 31 mai 1946 Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience Son Excellence Monsieur *Miré Anastasov*, Ministre de Yougoslavie, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

Le Mois à Luxembourg.

1^{er} mai : Pour la première fois le 1^{er} mai est fêté par tout le pays pour honorer le travail. Des manifestations sont organisées en commun par l'ensemble des syndicats et groupements représentatifs des travailleurs manuels et intellectuels sans distinction de tendances idéologiques et politiques.

S. E. M. *Pierre Dupong*, Ministre d'Etat et Ministre de la Force Armée se rend dans le secteur de Bitbourg, occupé par une partie de l'armée luxembourgeoise. Il est accompagné dans cette tournée d'inspection par les Lt.-Colonels *Ginter* et *Jacoby*. Le Ministre a pu constater que les conditions de vie de nos soldats se sont beaucoup améliorées surtout que depuis le départ des troupes françaises de plus amples logements ont pu être mis à leur disposition. La nourriture est bonne et abondante. Monsieur le Ministre d'Etat s'est entre autres entretenu avec le capitaine-médecin *D^r Felten*, au sujet de l'état de santé de la troupe qui est satisfaisant.

Inauguration à la librairie *Bruck* de l'exposition du livre suisse sous la présidence de *M. Frédéric Muller*, Consul suisse à Luxembourg.

2 mai : Le Service des Recherches de la Ligue « *Ons Jongen* » publie les résultats de son activité pendant les derniers mois. L'exposition « *Photos des Luxembourgeois non rentrés* » au Cercle Municipal a rapporté 544 renseignements. Dans 38 projections de ces photos dans tout le pays on a rassemblé 255 renseignements. L'action des recherches sera

poursuivie et l'exposition sera montrée encore à Thionville, Strasbourg, Metz, Eupen-Malmedy etc.

3 mai : Un Requiem solennel est célébré en la cathédrale de Notre-Dame de Luxembourg pour le repos d'âme de Monsieur *Gaston Diderich*, le regretté bourgmestre de la ville de Luxembourg. A ce service ont assisté S.A.R. Madame la Grande-Duchesse accompagnée de LL.AA.RR. le Prince Jean, le Prince Charles et la Princesse Marie-Adélaïde, par les diplomates étrangers, la plupart des Ministres, la Chambre des Députés, le Collège échevinal et le Conseil municipal.

4 mai : *M. Gaston Barbanson*, Maître de Forge et Président du Conseil d'Administration de l'Arbed, est décédé à la suite d'une attaque d'apoplexie à l'âge de 70 ans.

Conférence de presse avec *M. Matagne*, Public Relations Officer de l'U.N.R.R.A. pour la France, la Belgique et le Luxembourg. *M. Matagne* donne aux journalistes un aperçu sur l'œuvre qu'U.N.R.R.A. a accompli en Europe.

5 mai : Au Stade Municipal en présence de *M. le Vicomte Berryer*, Ministre de Belgique à Luxembourg et de Monsieur le *D^r Marx*, Ministre de la Santé Publique du Luxembourg l'équipe de football B de Belgique bat la formation grand-ducale par 5 buts à 1.

7 mai : Commémoration au Théâtre Municipal du 50^e anniversaire de *Verlaine*. S.E. M. le *D^r Marx*, Ministre de la Santé publique et

Monsieur le maire de Metz prononcent des allocutions.

Retour à Luxembourg des dépouilles mortelles de 16 jeunes Luxembourgeois fusillés en 1944 par les Allemands dans la prison de Dietz/Lahn pour avoir refusé d'entrer dans la Wehrmacht et avoir rejoint le maquis français. De Luxembourg les corps sont transférés dans les villes natales des jeunes héros et inhumés dans les caveaux de leurs familles.

Obsèques de M. Gaston *Barbanson*, Président du Conseil d'Administration de l'Arbed. Parmi la foule nombreuse qui défile devant le cercueil exposé au péristyle de l'hôtel de l'Arbed, on remarque : M. Alfred *Læsch*, Maréchal de la Cour, représentant Madame la *Grande-Duchesse*, MM. *Dupong*, *Bech* et *Konsbruck* ; MM. les Ministres de Belgique, des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne.

8 mai : Tirage, à la Mairie de Diekirch, de la 4^e tranche de la Loterie Nationale, en présence de M. V. *Molitor*, Directeur de la Loterie Nationale, des représentants de l'Oeuvre *Grande-Duchesse* Charlotte, du Don Suisse ainsi que de la Municipalité de Diekirch.

9 mai : A Wormeldange sont célébrées les funérailles de M. le chanoine D^r Fr. *Mack*, en présence de Mgr. l'Evêque de Luxembourg qui prononce le discours funèbre, de MM. les Ministres *Dupong*, *Bech* et *Margue* et de nombreuses personnalités de la vie religieuse et culturelle du Luxembourg.

M. le Chanoine D^r *Mack* fut envoyé en exil par les Allemands en 1941 ; il est mort à Bâle en janvier 1942. Ce n'est que ces derniers jours que ses restes ont pu être ramenées en terre luxembourgeoise.

Au cimetière militaire de Hamm ont lieu les obsèques du général américain Edouard C. *Betts*, Judge Advocate General de l'E.T.O., mort à Grand-Fort le 7 mai.

La dépouille mortelle du Général arriva en gare de Luxembourg par train spécial. Un peloton de l'armée luxembourgeoise rendit les honneurs. Puis le convoi se dirigea vers le cimetière de Hamm.

Le Gouvernement était représenté par MM. les Ministres *Dupong*, *Bech* et *Margue*, l'Armée par le lieutenant-colonel *Ginter* et le capitaine *Steffen*. S.E. Monsieur G. P. *Waller*, Chargé d'Affaires des Etats-Unis, accompagna la veuve et la fille du défunt qui assistèrent aux funérailles.

Pour inaugurer les Fêtes de la Résistance organisées par l'Union des Mouvements de Résistance luxembourgeois du 9 au 13 mai on donne le 9 mai un gala cinématographique au Cinéma Marivaux avec le film suisse « La Dernière Chance ». La soirée dont le profit est versé au Fond national d'Épargne est honoré de la Haute Présence de S.A.R. Madame la *Grande-Duchesse*.

10 mai : A l'Ecole professionnelle à Esch-s.-Alzette est inaugurée l'exposition « Crimes Hitlériens » en présence de hauts représentants du Gouverne-

nement luxembourgeois et du Gouvernement français, de l'Administration municipale d'Esch et de nombreuses personnalités de l'industrie, du commerce et des mouvements de la Résistance.

12 mai : Au Stade Municipal l'équipe de football luxembourgeoise rencontre l'équipe Suisse B. Résultat : 0 - 0.

A la tribune officielle on remarque S.A.R. le *Grand-Duc Héritier*, le général français de la 2^e section de l'air, M. *Domino*, le consul suisse M. *Muller*, les Ministres *Schaus*, *Margue*, *Marx* ainsi que M. *Osch*, Commissaire général aux Dommages de Guerre.

En lever de rideau à ce match, les Juniors des Red Boys de Differdange et de l'Union Sportive de Luxembourg se disputent la finale de la Coupe du Prince Jean. Match nul (2 : 2).

A la Cathédrale à 6 heures de l'après-midi, s'ouvre la Grande Octave de Notre-Dame de Luxembourg par un service solennel célébré par Mgr. l'Evêque et assisté par LL.AA.RR. le *Prince Charles* et 4 Princesses.

Après les soirées théâtrales et cinématographiques des jours précédents et un grand concert donné hier soir, le 11 mai, par la musique de la 2^e région aérienne française, ce dimanche 12 mai marque la journée principale des Fêtes de la Résistance luxembourgeoise. Elle débute le matin, à 10 heures, par un cortège qui se rend au Monument du Souvenir où les différentes associations déposent quelques gerbes. Puis le cortège continue son chemin jusqu'au cimetière Notre-Dame où les délégations vont s'incliner devant les tombes des héros luxembourgeois morts pour la patrie.

Dans l'après-midi a lieu, après un cortège imposant à travers les rues de la capitale une grande manifestation au Cercle Municipal sous la Haute Présence de S.A.R. Madame la *Grande-Duchesse* et de S.A.R. le *Prince Félix* du corps diplomatique et du Gouvernement. M. Eugène *Schaus*, Ministre de l'Intérieur, prit la parole au nom du Gouvernement, et M. Pierre *Frieden*, ancien Ministre de l'Education Nationale, dans un discours magistral, se fit l'interprète, de l'Union des Mouvements de Résistance.

14 mai : En l'Eglise du Sacré-Cœur est célébré un Requiem solennel pour le défunt M. Gaston *Barbanson*, président du Conseil d'Administration de l'Arbed, dont les dépouilles mortelles ont été transférées à Bruxelles, le 7 mai, pour être inhumées dans le caveau de la famille *Barbanson*. Outre LL.AA.RR. le *Prince Félix* et le *Grand-Duc Héritier Jean* qui présentent leurs condoléances à la famille du défunt, assistent à la cérémonie les membres du Conseil, d'Administration de l'Arbed et une foule nombreuse.

16 mai : Une importante conférence de presse est convoquée au Ministère de la Santé publique au sujet du rapatriement des ressortissants luxembourgeois enrôlés de force dans la Wehrmacht ou déportés par l'ennemi à un titre

- quelconque. La conférence a lieu sous la présidence de M. le Dr. Charles Marx, Ministre de la Santé publique et du Rapatriement et en présence de M. Joseph Kauffman, Commissaire au rapatriement.
- 17 mai : Renouant avec les traditions la Fédération Internationale des Syndicats chrétiens d'Employés, Techniciens et Cadres tient son 8^e congrès international à Luxembourg et fête le 25^e anniversaire de sa fondation.
- 18 mai : Au Cercle Municipal ouverture d'une Exposition du Tourisme et du Folklore belge, organisée par la Commission d'Echanges Touristiques (Belgique, Est de la France et Grand-Duché de Luxembourg) et le Commissariat général du Tourisme de Belgique. S.A.R. Madame la Grande-Duchesse, le Ministre des Communications de Belgique et le Ministre des Transports et du Tourisme du Luxembourg assistent à l'inauguration.
- A cette occasion la musique militaire belge du 13^e Régiment de Ligne donne un concert sur la Place d'Armes sous la direction de Lt. Alph. Belley.
- 19 mai : Dimanche. Sous les auspices de M. le Ministre de France à Luxembourg, de M. le Ministre de l'Education Nationale et des Amitiés Françaises l'Orchestre et la Chorale du Lycée Henri Poincaré de Nancy donnent au Théâtre Municipal un concert dirigé par M. Gaston Stoltz, professeur au Lycée Poincaré et au Conservatoire de Nancy.
- Les fonctionnaires et employés de l'Etat tiennent leur première assemblée générale ordinaire depuis la libération. Devant un auditoire très nombreux sont traitées plusieurs questions d'une actualité brûlante : l'assurance-maladie et l'assurance-accidents du fonctionnaire, la Chambre professionnelle de l'employé public, l'électorat passif du fonctionnaire, l'impôt sur les salaires et le renchérissement de la vie, la question actuelle des traitements et la réforme de la fonction publique.
- A l'issue de la séance, à laquelle prennent part MM. les Ministres Bodson et Schaus, le Conseiller de Gouvernement M. Ferd. Wirtgen, représentant M. le Ministre d'Etat, et M. R. Als, Commissaire général à l'Enquête administrative, une gerbe de fleurs est déposée au pied du Monument du Souvenir.
- Dans la nuit du 18 au 19 mai une nouvelle heure légale a été introduite au Grand-Duché et en Belgique. Les montres sont avancées d'une heure.
- 23 mai : Sur l'invitation des Amitiés Françaises le général Guillaïn de Bénouville, fait une conférence brillante dans la salle de fêtes de l'Arbed. Le Général qui, durant l'occupation occupa un poste dirigeant dans la Résistance française, passe en revue les exploits du Maquis. Parmi l'assistance en note MM. Dupong et Konsbruck du Gouvernement, M. Reuter, Président de la Chambre des Députés, M. A. du Chayla, Ministre de France à Luxembourg etc.
- 23 mai : Arrivée à Luxembourg de la 7^e étape du Tour de Belgique (Namur-Luxembourg). Gagnant : le belge Hamelrickx.
- Après une journée de repos, les organisateurs du Tour, les journalistes et les coureurs sont reçus officiellement à l'hôtel de ville de Luxembourg. M. Goebel, échevin et président de l'Association des journalistes souhaite la bienvenue. La 8^e étape conduit les coureurs à Wiltz.
- 24 mai : Une délégation des Invalides Prévoyants de Belgique (une Amicale d'anciens combattants) et quelques représentants belges de l'ancien réseau de renseignements et d'action belgo-luxembourgeois rendent visite au Luxembourg. Après avoir visité la ville et déposé une gerbe au Monument du Souvenir les participants se rendent au cimetière militaire de Hamm pour s'incliner devant la tombe du Général Patton. Le lendemain ils sont reçus par M. V. Bodson, Ministre de la Justice. Un banquet rassemble tous les participants à Grevenmacher.
- 26 mai : Dimanche. L'Octave en l'honneur de Notre-Dame de Luxembourg, Patronne du pays, se termine par la grande procession de clôture, qui a repris son éclat d'avant-guerre. La ville est décorée de drapeaux et d'oriflammes, les rues sont bordées de sapins. Le Nonce apostolique est représenté par Mgr. Arrigoni et l'Evêque de Metz a délégué ses vicaires généraux, Mgr. Louis et Mgr. Schmit. LL.AA.RR. Madame la Grande-Duchesse, le Prince Félix et toute la Famille grand-ducale assistent ainsi que le Chargé d'Affaires des Etats-Unis, la Chambre et le Conseil Municipal de Luxembourg.
- Après la procession une foule enthousiaste acclame frénétiquement la Grande-Duchesse sur le balcon du Palais.
- 27 mai : A Remich le maire M. Jean Maroldt inaugure la 9^e foire des vins dans les locaux de l'école de la ville. Parmi les nombreux visiteurs on remarque MM. le Ministres Margue et Schaus, M. le Commissaire général aux Dommages de Guerre et bon nombre de Députés.
- 28 et 29 mai : Réunion à Luxembourg du Conseil exécutif de la Fédération internationale des mineurs qui groupe les ouvriers mineurs de la Belgique, des Etats-Unis, de la France, de la Grande-Bretagne, du Luxembourg, de la Norvège et de la Tchécoslovaquie.
- Les débats portent sur l'intégration de l'Internationale des mineurs dans la Fédération syndicale mondiale et sur le problème charbonnier qui présente pour le Grand-Duché une importance particulière. Dans la soirée du 29 mai les délégués sont les hôtes de M. Pierre Krier, Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale.
- 29 mai : Dans la Cour des Casernes du Saint Esprit a lieu une prise d'armes solennelle à l'occasion de la remise d'un nouveau drapeau aux troupes. A leur entrée dans la cour où ont pris position la troupe de la garnison, musique de la garde

grand-ducale en tête, LL.AA.RR. le *Prince Félix* et le *Prince Héritier Jean* sont reçus par S.E. M. *Pierre Dupong*, Ministre d'État, et les lieutenants-colonels *Ginter* et *Jacoby*.

Le lieutenant-colonel *Ginter* prononce une allocution à la troupe, retraçant l'histoire de l'ancien drapeau. Au moment solennel où S.A.R. le *Prince Jean* remet le drapeau au porte-drapeau, la troupe présente les armes et la Musique de la garde entonne le « *Wilhelmus* ».

Après la cérémonie le nouveau drapeau est porté en pompe au siège de l'Etat-Major.

30 mai : Memorial Day. Comme chaque année les Etats-Unis honorent leurs morts le 30 mai.

Une cérémonie émouvante se déroule au cimetière militaire de Hamm. (Voir notre article page 24.)

Grande fête d'amitié franco-luxembourgeoise à Esch-s.-Alzette, par laquelle le bassin minier exprime sa reconnaissance envers les provinces françaises qui ont si généreusement accueilli nos évacués lors de l'invasion de notre territoire en 1940 par les Allemands. Le programme comprit notamment la projection du film français de la Résistance : « *Un ami viendra ce soir* », des concerts, une réception officielle des hôtes français à l'hôtel de ville, un grand cortège et deux rencontres de football.